

## ANNEXES

1- Arrêté d'ouverture et organisation de l'enquête publique

Avis d'enquête publique

2- Documents relatifs à la publicité d'enquête / Certificats d'affichage

3- Liste des pièces du dossier soumis à l'enquête publique

4- Autorisation de la Ville de Marseille (30.10.2020) sur la demande de délai supplémentaire faite par le maître d'ouvrage

5- Copie de 24 courriels reçus le 23.10.2020 par le commissaire enquêteur après la clôture de l'enquête mais envoyés par les requérants dans les délais de l'enquête

6- Documents relatifs à l'Agence Régionale de Santé de PACA :

- courrier de Mme l'Adjointe à l'Urbanisme
- demande d'avis du commissaire enquêteur
- réponse de l'ARS

7- Annexes au mémoire en réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse



## **ANNEXE 1**

Arrêté d'ouverture et organisation de l'enquête publique

Avis d'enquête publique

Arrêté N° 2020\_01367\_VDM

**OUVERTURE ET ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE  
CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL PRIVÉ MARSEILLE, BOULEVARD LOUIS ARMAND 13012  
MARSEILLE**

Nous, Maire de Marseille,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L421-1, L 422-1a), L423-1, L424-4, R421-14, R423-14, R423-17, R423-20, R423-32 et R423-57 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements et les articles L123-1 à L123-18, R123-1 à R123-21 relatifs aux champs d'application des enquêtes publiques et au déroulement de la procédure administrative de ces enquêtes ;

VU la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le procès-verbal d'installation du Maire en date du 4 juillet 2020 ;

VU le procès-verbal de l'élection des adjoints au Maire en date du 4 juillet 2020 ;

VU la délibération n° 20/0161/HN du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

VU la demande de permis de construire déposée le 20 septembre 2019 par la SCI SAINT ROCH et enregistrée en mairie de Marseille sous le numéro PC 13055.19.0807 ;

VU les pièces du dossier accompagnant la demande précitée, et notamment l'étude d'impact ;

VU l'avis de l'autorité environnementale n°MRAe-2020-0025484 émis le 30 avril 2020 ;

VU la décision N° E20000022/13 du 1<sup>er</sup> avril 2020 du Tribunal Administratif de Marseille désignant Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique susvisée ;

VU le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale n°MRAe-2020-0025484 remis le 8 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT**

Que le dossier d'enquête comporte l'ensemble des pièces exigées au titre de l'article R123-8 du code de l'environnement ;

Qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique la demande de permis de construire ;

**ARRÊTONS**

**Article 1**

**Objet de l'enquête :**

Il sera procédé pendant 35 jours consécutifs, **du jeudi 27 août 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus**, à l'ouverture d'une enquête publique, en mairie de Marseille, portant sur la demande de permis de construire déposée le 20 septembre 2019 par la SCI SAINT ROCH pour le projet de construction d'un bâtiment hospitalier en R+6, réunissant les établissements HMP Vert Coteau / HMP

Beaugard / soins Assistance (had/siad/sad-sap)  
boulevard Louis Armand, à Marseille.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable du public.

## Article 2

### **Désignation du commissaire enquêteur :**

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif de Marseille : Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre Région PACA, retraité.

## Article 3

### **Procédure et déroulement de l'enquête :**

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.), seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de l'enquête publique seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

Ce dossier contient notamment une étude d'impact, et celle-ci peut être consultée sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.marseille.fr/>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale émis le 30 avril 2020, assorti d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage ( L122-1 modifié du code de l'environnement) joint au dossier, et consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/De-fault/doc/SYRACUSE/785022/avis-de-l-autorite-environnementale-projet-de-construction-d-un-batiment-hospitalier-hopital-prive-m>

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment une demande de permis de construire, une étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public, en mairie de Marseille (Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine 40 rue Fauchier 13002 Marseille), siège de l'enquête pendant une durée de trente-cinq jours consécutifs, **du jeudi 27 août 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier complet est par ailleurs consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville de Marseille.

Ce dossier pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme du Foncier et du Patrimoine - 40 rue Fauchier 13002 Marseille.

Ce dossier sur support papier est également consultable par toute personne sur sa demande, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci à la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine - 40 rue Fauchier 13002 Marseille.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (D.G.A.U.F.P) 40 rue Fauchier 13233 MARSEILLE Cedex 20, siège de l'enquête, et par courrier électronique à l'adresse suivante : [hospitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr) (capacité maximum 15 MO)

En outre, les observations écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le jeudi 27 août 2020 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 11 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le lundi 14 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

Permanences téléphoniques avec prise préalable de rendez-vous téléphonique : Par ailleurs, afin de permettre à des personnes potentiellement vulnérables au COVID 19 qui ne souhaiteraient pas se rendre sur les lieux indiqués de permanence mais voudraient échanger avec le commissaire enquêteur sur le dossier, des permanences téléphoniques sont susceptibles de se dérouler aux créneaux suivants :

- le vendredi 4 septembre 2020 de 13h00 à 14h00
- le lundi 14 septembre 2020 de 13h00 à 14h00
- le mercredi 30 septembre 2020 de 13h00 à 14h00

Il conviendra que les personnes souhaitant échanger avec le commissaire enquêteur en fassent la demande 48 heures avant sur le courriel dédié à l'enquête ci-dessous en mentionnant leur numéro de téléphone. Ils seront rappelés téléphoniquement par le commissaire enquêteur exclusivement dans le créneau indiqué.

Conformément aux articles R123-9 et R123-13 du code de l'environnement, les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Ville de Marseille pour y être consultables par le public.

#### **Article 4**

##### **Publicité de l'enquête :**

Un avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique et établi conformément aux dispositions des articles L.123-10, R.123-9 et R.123-11 du code de l'environnement sera publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire, dans la commune de Marseille, quinze

jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.  
L'accomplissement de cette formalité incombe au Maire et sera certifié par lui.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur le lieu prévu pour la réalisation du projet.

Ces affiches devront être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012.

Cet avis d'enquête sera également publié par les soins du Maire, en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Bouches-du-Rhône, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé à l'identique dans les huit premiers jours de celle-ci.

Enfin, l'avis d'enquête sera publié par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville de Marseille quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

#### **Article 5**

##### **Clôture de l'enquête :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport, conformément aux dispositions de l'article R.123-19, alinéa 2 du code de l'environnement, qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que les réponses éventuelles du responsable du projet.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du tribunal Administratif de Marseille.

#### **Article 6**

##### **Consultation du rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera

- adressée par le Maire au maître d'ouvrage ;
- adressée par le Maire au Service des Autorisations d'Urbanisme - 40 rue Fauchier 13002 Marseille ;

- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine - 40 rue Fauchier 13002 Marseille et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site Internet de la Ville de Marseille ;

**Article 7**

**Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête :**

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L 422-1a) et R 423-57 du code de l'urbanisme est le Maire de Marseille qui statuera sur la demande de permis de construire susvisée.

**Article 8**

**Personne responsable du projet :**

La personne responsable du projet est la SCI SAINT ROCH. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. GILLES Daniel - 06.16.87.29.74 - [daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr](mailto:daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr)

**Article 9**

**Information :**

Toute information relative à l'enquête publique est consultable sur le site Internet de la Ville de Marseille à l'adresse suivante: <http://www.marseille.fr/>  
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra communiquer ses observations au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : [hospitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr)

**Article 10**

**Exécution :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Michèle RUBIROLA

Maire de Marseille

Signé le :

6 août 2020





## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de la Maire de Marseille n° 2020\_01367\_VDM du 6 août 2020, il sera procédé, sur le territoire de la commune de Marseille, pendant 35 jours consécutifs, **du jeudi 27 août 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus**, à l'ouverture d'une enquête publique, à la mairie de Marseille, portant sur la demande de permis de construire déposée le 20 septembre 2019 par la SCI SAINT ROCH pour le projet de construction d'un bâtiment hospitalier en R+6, réunissant les établissements HMP Vert Coteau / HMP Beauregard / soins Assistance (had/siad/sad-sap) Hôpital Privé Marseille, boulevard Louis Armand, à Marseille dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable du public.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille : Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre Région PACA, retraité.

Ce dossier contient notamment une étude d'impact, et celle-ci peut être consultée sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.marseille.fr/>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale émis le 30 avril 2020, assorti d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage joint au dossier, et consultable sur le site internet à l'adresse suivante :

<http://www.side.developpementdurable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/785022/avis-de-l-autorite-environnementale-projet-de-construction-d-un-batiment-hospitalier-hopital-privé-m>

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment une demande de permis de construire, une étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public, en mairie de Marseille (Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine 40 rue Fauchier 13002 Marseille), siège de l'enquête pendant une durée de trente-cinq jours consécutifs, **du jeudi 27 août 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier complet est par ailleurs consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville de Marseille.

Ce dossier pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme du Foncier et du Patrimoine - 40 rue Fauchier 13002 Marseille.

Ce dossier sur support papier est également consultable par toute personne sur sa demande, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci à la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine - 40 rue Fauchier 13002 Marseille.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (D.G.A.U.F.P) 40 rue Fauchier 13233 MARSEILLE Cedex 20, siège de l'enquête, et par courrier électronique à l'adresse suivante : [hospitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr) (capacité maximum 15 MO)

**En outre, les observations écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :**

- le jeudi 27 août 2020 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 11 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le lundi 14 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

**Permanences téléphoniques** avec prise préalable de rendez-vous téléphonique :

Par ailleurs, afin de permettre à des personnes potentiellement vulnérables au COVID 19 qui ne souhaiteraient pas se rendre sur le lieu indiqué de permanence mais voudraient échanger avec le commissaire enquêteur sur le dossier, des permanences téléphoniques sont susceptibles de se dérouler aux créneaux suivants :

- le vendredi 4 septembre 2020 de 13h00 à 14h00
- le lundi 14 septembre 2020 de 13h00 à 14h00
- le mercredi 30 septembre 2020 de 13h00 à 14h00

Il conviendra que les personnes souhaitant échanger avec le commissaire enquêteur en fassent la demande 48 heures avant sur le courriel dédié à l'enquête ci-dessous en mentionnant leur numéro de téléphone. Ils seront rappelés téléphoniquement par le commissaire enquêteur exclusivement dans le créneau indiqué.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la ville de Marseille pour y être consultables par le public.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport, conformément aux dispositions de l'article R.123-19, alinéa 2 du code de l'environnement, qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que les réponses éventuelles du responsable du projet.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du tribunal Administratif de Marseille.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par la Maire au maître d'ouvrage
- adressée par la Maire au Service des Autorisations d'Urbanisme - 40 rue Fauchier 13002 Marseille
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine - 40 rue Fauchier 13002 Marseille et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la ville de Marseille.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre du Code de l'urbanisme est la Maire de Marseille qui statuera sur la demande de permis de construire susvisée.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra communiquer ses observations au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante :

**[hospitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr)**

L'avis d'enquête sera mis en ligne sur le site internet de la ville de Marseille au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

La SCI SAINT ROCH est la personne responsable du projet. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. GILLES Daniel - 06.16.87.29.74 - **[daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr](mailto:daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr)**

Toute information relative à l'enquête publique est consultable sur le site internet de la ville de Marseille à l'adresse suivante: **<http://www.marseille.fr/>**

## **ANNEXE 2**

Documents relatifs à la publicité d'enquête / Certificats d'affichage

# ANNONCES LEGALES

Contactez 04 91 84 40 30 - 4 rue de la République - 13001 Marseille  
www.la-provence.com

Mardi 11 Août 2020

## ASILIUS



Paru dans La Provence le 11/08/2020  
ASILIUS est une société à responsabilité limitée (SARL) créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## RECTIFICATIF

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Rectificatif concernant l'annonce de constitution d'une SARL publiée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros.

## AVIS DE CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## PRO-CASH FOOD

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
PRO-CASH FOOD est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## AMS RECTIFICATIF

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Rectificatif concernant l'annonce de constitution d'une SARL publiée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros.

## CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CONSTITUTION D'UNE SAS

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SAS. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## KROIPH

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
KROIPH est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## DISSOLUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de dissolution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## S.M.T.N. BOUCAUD

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
S.M.T.N. BOUCAUD est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de clôture de liquidation d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## EHAWEÉ

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
EHAWEÉ est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## BRAD&JU

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
BRAD&JU est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CONSTITUTION D'UNE SAS

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SAS. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## KROIPH

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
KROIPH est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## DISSOLUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de dissolution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## S.M.T.N. BOUCAUD

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
S.M.T.N. BOUCAUD est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de clôture de liquidation d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## EHAWEÉ

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
EHAWEÉ est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## BRAD&JU

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
BRAD&JU est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## ACCOUNT'UP

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
ACCOUNT'UP est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CERANIT

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
CERANIT est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## CHANGEMENT DE NOM

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de changement de nom d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## AVIS DE CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## ANNONCES LEGALES

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis d'enquête publique sur le projet de construction d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## AVIS DE CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## AVIS DE CONSTITUTION

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de constitution d'une SARL. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de vente de fonds de commerce. Le capital est de 100000 euros.

## MC DEVELOPPEMENT

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
MC DEVELOPPEMENT est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## AVIS DE PUBLICITE

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de publicité d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## SUD PLOMBERIE SERVICE

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
SUD PLOMBERIE SERVICE est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## MODIFICATIONS DIVERSES

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de modifications diverses d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## MC DEVELOPPEMENT

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
MC DEVELOPPEMENT est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## AVIS DE PUBLICITE

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de publicité d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.

## SUD PLOMBERIE SERVICE

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
SUD PLOMBERIE SERVICE est une SARL créée le 11/08/2020. Le capital est de 100000 euros. L'objet de la société est de fournir des services de conseil et de formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

## MODIFICATIONS DIVERSES

Paru dans La Provence le 11/08/2020  
Avis de modifications diverses d'une SARL. Le capital est de 100000 euros.











Jean Pierre Perrin &lt;jeanpierreperrin0250@gmail.com&gt;

**Fwd: GIE Sainte Marguerite - HPM - Affichage enquête publique**

1 message

Michele SCHARFF <[REDACTED]> 13 août 2020 à 10:34  
À : PERRIN Jean-Pierre <[REDACTED]>  
Cc : Valerie RANISIO <[REDACTED]>, Marie laure CORONATO <[REDACTED]>, Anne AVEDIAN <avedian@mercille.fr>, Caroline MAIRE <[REDACTED]>, Gilles DUCROCQ <[REDACTED]>, Anne GAROUX <[REDACTED]>

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint, une copie des photographies des panneaux de l'avis d'enquête.

Je vous en souhaite une bonne réception.

Bien cordialement,

Michèle SCHARFF

----- Message original -----

**Sujet:**Fwd: GIE Sainte Marguerite - HPM - Affichage enquête publique  
**Date:**2020-08-13 10:27  
**De:**Michele SCHARFF <[REDACTED]>  
**À:**"daniel.gilles" <daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr>

Bonjour Monsieur GILLES,

J'ai bien reçu les photographies des panneaux de l'avis d'enquête.

Bien cordialement,

Michèle SCHARFF

----- Message original -----

**Sujet:**GIE Sainte Marguerite - HPM - Affichage enquête publique  
**Date:**2020-08-12 11:41  
**De:**Daniel GILLES <daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr>  
**À:**Michele SCHARFF <[REDACTED]>  
**Cc:**

Bonjour,

nous vous confirmons avoir accroché les affiches pour l'enquête publique ce matin, sur le site Louis Armand. Un huissier passera jeudi après-midi pour dresser le constat d'affichage. Nous vous adressons les photos prises ce matin après affichage.

Bonne réception,

cordialement

--

## **GILLES Daniel**

*Services Techniques - Bâtiment*

*Groupe Sainte Marguerite*

*71, boulevard Robespierre*

*83000 Toulon*



---

### **Téléphones**

Fixe : ~~XXXXXXXXXX~~

Mobile : ~~XXXXXXXXXX~~

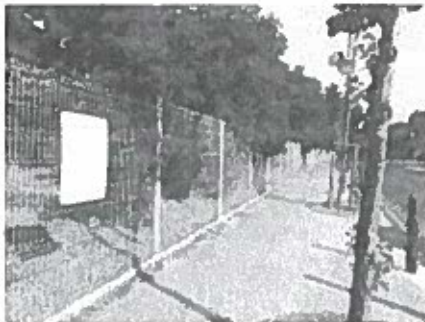
---

Courriel : [daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr](mailto:daniel.gilles@groupe-sainte-marguerite.fr)

Web : <http://etablisements-sainte-marguerite.fr>

---

### **6 pièces jointes**



**photo5879788792498467647.jpg**  
292K



**photo5879788792498467648.jpg**  
306K



**photo5879788792498467649.jpg**  
195K

**photo5879788792498467650.jpg**  
243K



**photo5879788792498467651.jpg**  
258K



**photo5879788792498467652.jpg**  
247K



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Valérie RANISIO, Directrice des Ressources Partagées de la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine de la Ville de Marseille, certifie que :

**L’avis d’enquête publique et l’arrêté municipal n° 2020\_01367\_VDM du 6 août 2020 portant ouverture d’une enquête publique sur la demande de permis de construire par la SCI SAINT ROCH pour le projet de construction d’un bâtiment hospitalier en R+6, réunissant les établissements HMP Vert Coteau / HMP Beauregard / soins Assistance (had/siad/sad-sap) Hôpital Privé Marseille, boulevard Louis Armand, à Marseille 13012.**

Ont été affichés, à la Mairie de Marseille, en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publiés sur le site Internet de la Ville de Marseille.

**Du 11 août 2020 au 30 septembre 2020 inclus,**

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

**Pour la Maire et par délégation**

**La Directrice  
des Ressources Partagées  
de la DGAUFP**

**Valérie RANISIO**



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**N°20/564**

La Maire de Marseille, certifie que :

**L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET L'ARRÊTÉ N°2020-01367-VDM  
PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LA SCI  
SAINT ROCH POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
HOSPITALIER EN R+6, RÉUNISSANT LES ÉTABLISSEMENTS HMP  
VERT COTEAU, HMP BEAUREGARD, SOINS ASSISTANCE  
(HAD/SIAD/SAD-SAP), HÔPITAL PRIVÉ MARSEILLE, BOULEVARD  
LOUIS ARMAND 13012 MARSEILLE**

ont été affichés à la porte de l'Hôtel de Ville

**DU 10 AOÛT 2020 AU 12 OCTOBRE 2020 INCLUS**

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,  
Le 13 octobre 2020

**Pour la Maire par délégation,  
Le Responsable du Service Assemblées et Commissions**

**Anne MARREL**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**N°20/564**

Le Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements

**DU 10 AOÛT 2020 AU 12 OCTOBRE 2020 INCLUS**

**L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE ET L’ARRÊTÉ N°2020-01367-VDM  
PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LA SCI  
SAINT ROCH POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT  
HOSPITALIER EN R+6, RÉUNISSANT LES ÉTABLISSEMENTS HMP  
VERT COTEAU, HMP BEAUREGARD, SOINS ASSISTANCE  
(HAD/SIAD/SAD-SAP), HÔPITAL PRIVÉ MARSEILLE, BOULEVARD  
LOUIS ARMAND 13012 MARSEILLE.**

Fait à Marseille,  
Le 13 octobre 2020

**Le Maire d’Arrondissements**

**Julien RAVIER**

**Par délégation**

**Le Directeur Général des Services**

  
**Claudine HERNANDEZ**

### **ANNEXE 3**

Liste des pièces du dossier soumis à l'enquête publique

# Concertations, enquêtes, consultations

## Enquêtes publiques

L'arrêté de concertation est déposé par la SCI Saint-Michel pour le projet de construction d'un bâtiment d'habitat collectif en R+5, au 10 rue de la République, à Saint-Michel, dans le cadre de la loi n° 2000-1208 du 6 décembre 2000 relative à la transparence de l'information et à la participation du public dans la vie des administrations publiques.

Le projet est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Saint-Michel.



## **ANNEXE 4**

Autorisation de la Ville de Marseille (30.10.2020) sur la demande de délai  
supplémentaire faite par le maître d'ouvrage



Marseille le, 30 OCT. 2020

Adjointe à la Maire de Marseille  
en charge de l'urbanisme et  
du développement  
harmonieux de la ville

**Monsieur Bruno THIRE**  
**S.C.I. DE SAINT ROCH**  
**1309 Avenue du Commandant Houot**  
  
**83130 LA GARDE**

Réf DGAUFP/DRPI 80001/20110/00692  
Dossier suivi par : Mme Scharif  
Tél 04 91 55 19 12

**OBJET : Enquête publique prescrite par arrêté n° 2020-01367 VDM – demande de permis de construire hôpital privé , Bd Louis Armand, 13012**

Monsieur,

En application de l'article L 123-15 du Code de l'Environnement, une réunion de présentation du procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur s'est tenue le 5 octobre 2020, à laquelle vous étiez présent.

Lors de cet entretien, le commissaire enquêteur vous a fixé un délai de réponse au 21 octobre 2020.

Vous avez sollicité, par mail en date du 16 octobre 2020, un report de délai de réponse de sept jours pour tenir compte du volume important des observations formulées lors de l'enquête publique.

En accord avec le commissaire enquêteur, je vous confirme mon accord pour un délai supplémentaire jusqu'au 26 octobre 2020.

En conséquence, le commissaire enquêteur devra rendre son rapport et ses conclusions motivées le 9 novembre 2020.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mathilde CHABOCHE



Copie : - au Tribunal Administratif de Marseille  
- au Commissaire Enquêteur

## **ANNEXE 5**

Copie de 24 courriels reçus le 23.10.2020 par le commissaire enquêteur après la clôture de l'enquête mais envoyés par les requérants dans les délais de l'enquête

Céline FIORE ASSOUS  
Secrétaire Médicale  
REA / USC

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Depuis 30 ans à l'hôpital privé Beauregard, j'ai eu l'occasion des voir les travaux et les constructions de nouveaux bâtiments au fil des années.

A l'heure actuelle je crois qu'il n'est plus possible d'évoluer à moins de faire cette fusion entre l'hôpital Privé Beauregard et la Clinique Vert Coteau.

Cela apporterait sans contexte un « plus » pour la ville de Marseille, ses alentours et ses habitants et permettrait d'avoir à disposition un hôpital de qualité avec tous les pôles d'excellence en ces temps très difficiles...

De plus cet établissement serait situé près d'un métro permettant l'accessibilité à tous et de réduire la circulation automobile non négligeable avec le taux De pollution élevé.

**Marseille a besoin de ce projet  
Ne lui enlevez pas cette opportunité !!!**

Cordialement

Sujet **Enquête publique**  
De Romain Vitoux [REDACTED]  
A <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-18 15:53

Monsieur Madame,

Par le présent mail je vous fais part de mon soutien au projet.

Je suis cardiologue et exerce au sein de la clinique Beauregard.

Notre activité médicale correspond à une fonction de service publique avec la prise en charge de patients en urgence que ce soit conjointement avec le SAMU ou le service d'urgence et ce 24/24h et 365 jours par an. Cette mission est indispensable, la charge ne pouvant être assumée seul par l'hôpital public, étant souvent à saturation. Bien que ce ne soit pas une prérogative de la ville, je tiens à préciser que les actes sont réalisés aux tarifs opposables et que les forfaits d'hospitalisation à pathologie égale sont moins chers qu'en hôpital public.

Pour pouvoir continuer à remplir cette fonction il est indispensable de moderniser notre outil de travail pour qu'il puisse répondre aux besoins actuels et futurs des Marseillais en premier lieu ceux résidant à proximité.

Je me rends quotidiennement sur place en vélo. La proximité future d'une station de métro sera un argument fort pour permettre le recours aux transports en commun.

Notre établissement est scindé en plusieurs structures, le fait de regrouper les différentes spécialités permettra de limiter la nécessité de transport de patients et de professionnels entre les sites. La qualité de la prise en charge ne pourra qu'en être positivement affectée également.

C'est pourquoi je pense que ce projet bénéficiera à la majorité des Marseillais.

Bien cordialement.

Romain Vitoux

Sujet **Enquete Publique Clinique Privé St Barnabé**

De Sylvie Tuillier

À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>

Date 2020-09-18 15:49

Bonjour Monsieur l'Enquêteur

Je manifeste à nouveau mon désaccord sur ce projet qui va engorger encore plus ce quartier qui devient saturé. La nouvelle municipalité s'était engagée à reconsidérer ce projet et à trouver une destination plus adaptée à cet espace. J'ai moi même pris part à des ateliers de réflexion sur des projets envisageables sur ce périmètre.

En effet avec le surdéveloppement de programmes immobiliers, avec la L2, les axes de rue n'ayant pas changé (en taille et en nombre) on constate un engorgement très régulier de toutes les rues. D'où forte pollution sonore et de l'air.

La réalisation de cette clinique engendrerait une dégradation supplémentaire de la situation.

Le quartier a besoin de respirer et non de détruire un espace vert en partie boisé à échelle humaine au profit d'un mastodonte bétonné.

De plus cet établissement jouxterait des établissements scolaires dont les élèves souffriraient dans 1 premier temps des travaux et puis de l'exploitation de ce lieu, en lien avec le flux automobile généré par cette activité.

Les ensembles d'habitation en proximité seraient également fortement impactés par cette construction ( pollution sonore, esthétique et de l'air)

La ville a besoin de lieu chaleureux, de partage et d'échange et d'espaces verts. On dirait qu'on va à l'encontre des tendances actuelles. Redonner une âme à des quartiers... en 20 ans au fur et à mesure malheureusement la situation se dégrade.

La circulation causée par le déplacement des salariés, des patients, des visiteurs et des livreurs/ fournisseurs à toute heure, va détériorée fortement la qualité de l'air

Sans parler des problèmes de stationnement qui sont déjà un problème du quartier : entre le stationnement du personnel et des visiteurs, cela aura un impact négatif très nuisible.

Ce n'est pas la construction du parking souterrain et le métro qui résoudront le problème : en effet une bonne partie de la patientèle viendra du 12ème et 11 ème non desservis par le métro et les patients malades viennent plus souvent en voiture qu'en métro.

Par ailleurs le parking payant pour les salariés ( même si c'est un prix négocié) ne permettra pas à l'ensemble du personnel d'y stationner et cela se répercutera sur les rues adjacentes où les habitants ne peuvent déjà plus se garer.

Egalement la nuisance sonore ,de l'air et le stress ambiant seront existants 7j sur 7 et jour et nuit en lien avec l'ouverture de l'établissement et des 3 années de travaux!!!

J'espère que la nouvelle municipalité tiendra ses engagements...

Merci de votre écoute et compréhension

Madame Sylvie Tuillier

Sujet **hopital**  
De Régine Denisqt <[REDACTED]>  
A <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-18 17:37

Bonjour,

Suite à la concertation sur le projet de la clinique privée à St Barnabé, je souhaiterais, étant riveraine, vous faire quelques propositions :

- 1 - un parking d'au moins 500 places
- 2 - un gymnase
- 3 - une crèche (proximité du métro pour les mamans travaillant en centre ville)
- 4 - une bibliothèque, médiathèque
- 5 - poser des potelets sur le boulevard Merle (côté pair) pour protéger les piétons
- 6 - Mettre le boulevard des Alpes en sens unique (en descendant)
- 7 - mettre le boulevard Merle en sens unique dans le sens Haguenau Bd des Alpes
- 8 - implantation de petits commerces de proximité pour nos seniors.

Voilà étant entendu que L'hôpital de La Timone n'est qu'à deux stations de métro de la station Louis Armand.

Cordialement,

--  
L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

ANDREOLI serge  
24 A Rue Fort notre dame  
13007 MARSEILLE

Marseille le 18/09/2020

Mr le Commissaire Enquêteur

Je vous adresse ce courrier pour apporter mon soutien au projet de fusion de l'hôpital privé Beauregard et de la clinique Vert coteau

Pour ces raisons :

Création d'un hôpital **moderne** qui sera beaucoup plus adapté aux malades et au personnel soignant (traitement d'air, chambres particulières, regroupement des pôles d'excellence , de l'imagerie médicale, des techniques médico chirurgicales de moins en moins invasives.....)  
Donc une prise en charge améliorée, plus rapide, moins coûteuse et plus sécurisante.

Une situation géographique parfaite puisque située au centre de la ville, avec un accès autoroutier proche et une station de métro attenante.

Donc facile d'accès pour les malades ainsi que pour le personnel soignant.

Ayant habité longtemps a proximité d'une structure hospitalière, je peux vous assurer qu'il n'existe aucune nuisance, bien au contraire il n'y a que des avantages en terme de sécurité, d'emploi et de vie du quartier.

Recevez Monsieur le commissaire enquêteur. l'assurance de ma profonde considération.

Andreoli serge





De Matthieu Latil <[REDACTED]>  
A <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-18 22:26

Bonjour,

je suis un habitant du 12ème arrondissement et je suis assez perplexe concernant le projet de l'hôpital privé. La clinique Beauregard et Vert Coteau ne sont-elles pas suffisantes?

Nous savons que cet arrondissement est particulièrement congestionné et que les projets immobiliers explosent. Les habitants suffoquent sous cette urbanisation galopante. Cette clinique est-elle le fruit d'une réflexion mûrement réfléchie pour le bien commun des habitants, ou l'opportunité d'une entreprise privée de réaliser une opération lucrative ?

je poserais le problème sous cette forme.

Bien à vous

Matthieu Latil

Sujet **REQUETE ENQUETE PUBLIQUE -CLINIQUE PRIVEE ST BARNABE**  
De kriss . [REDACTED]  
À [hopitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hopitalprivemarseille@marseille.fr) <[hopitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hopitalprivemarseille@marseille.fr)>  
Date 2020-09-18 23:05

Je suis opposée à ce projet de clinique privée pour les raisons suivantes :

- Le site pressenti pour la réalisation de cette clinique est inapproprié pour un projet de ce type.
- Il est difficile d'accès, et la circulation y est déjà problématique de par la forme particulière en "U" et l'étroitesse de la rue.
- Les nombreux poids lourds qui desserviront la clinique, ainsi que les véhicules de secours vont aggraver considérablement les difficultés de circulation qui ne font que croître dans les voies environnantes et dans tout le quartier de Saint Barnabé, victime de constructions immobilières outrancières et de stationnement abusif sur les trottoirs de maintes rues avoisinantes.
- La réalisation de cette clinique est incompatible avec la proximité du collège Darius Milhaud, de l'école maternelle, de la piscine, du parc, et des habitations environnantes, en raison du risque accidentogène inhérent au flux accru de la circulation mais aussi en raison des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique qui en découleraient obligatoirement.
- Ce projet ne pourra avoir que des répercussions négatives sur le cadre de vie, la qualité de l'air (déjà mise à mal), les conditions de vie et la santé des habitants de Saint Barnabé.

Christiane DOUSSERON  
Les Hespérides - Bt D  
68 boulevard des Alpes  
13012 Marseille

Sujet **REQUÊTE : PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL PRIVÉ MARSEILLE, BOULEVARD LOUIS ARMAND, 13012 MARSEILLE.**

De maki maki <[REDACTED]>

À [hopitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr) <[hopitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr)>

Date 2020-09-19 02:41

Bonjour,

Je suis un habitant du quartier de Saint Barnabé qui voudrais vous faire part de mon opposition au projet de clinique privée à Saint Barnabé pour les raisons suivantes :

Dans l'avis rendu en avril 2020, la MRAE relève des problèmes notamment le fait que le maître d'ouvrage ne prends pas en compte les mesures pour la prévention des nuisances sonores, la dégradation de la qualité de l'air, la sécurisation et la fluidification du trafic routier, ou encore pour "l'intégration paysagère d'un nouveau bâtiment avec les bâtiments environnants" et "la gestion du risque de pollution des sols et des eaux souterraines durant le chantier chantier".

D'autres part, La présentation paysagère du projet est illisible ce qui est réhhibitoire pour les habitants et l'acceptation de ce projet.

De plus, la Métropole, dans les délibérations de décembre 2019 sur le PLUI, demande que ce projet respecte « une réduction de gabarit et de la hauteur du bâtiment principal ».

Or je constate les données suivantes :

|                       | <u>Projet 2018</u>    | <u>Projet 2019</u>   |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| - Emprise au sol      | 8 000 m <sup>2</sup>  | 11 000m <sup>2</sup> |
| - Surface construite  | 59 750 m <sup>2</sup> | 61 200m <sup>2</sup> |
| - Nombre d'étages     | R+6                   | R+6                  |
| - Nombre de sous-sols | R-2                   | R-5                  |

C'est donc un projet au gabarit encore plus imposant qui est proposé malgré les recommandations de décembre 2019 de la Métropole !!!

Je suis donc totalement opposé à ce projet.

Bien à vous.

Daniel Abitian

Sujet **ENQUETE PUBLIQUE PROJET CLINIQUE PRIVEE SUR BD LOUIS ARMAND ST BARNABE**  
De Alain Brunello <[REDACTED]>  
À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 08:12

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre PERRIN  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (D.G.A.U.F.P)  
40 rue Fauchier  
13233MARSEILLE Cedex 20

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Je m'oppose au projet de construction de la clinique privée sur l'ancien site du collège Louis Armand pour les raisons suivantes:

La Métropole, dans les délibérations de décembre 2019 sur le PLUI, a demandé que le projet respecte « une réduction de gabarit et de la hauteur du bâtiment principal ». Or nous constatons que c'est l'inverse qui s'est produit avec le nouveau projet, sujet du Permis de Construire:

|                       | Projet 2018           | Projet 2019          |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| • Emprise au sol      | 8 000 m <sup>2</sup>  | 11 000m <sup>2</sup> |
| • Surface construite  | 59 750 m <sup>2</sup> | 61 200m <sup>2</sup> |
| • Nombre étage        | R+6                   | R+6                  |
| • Nombre de sous-sols | R-2                   | R-5                  |

Au delà du caractère extrêmement choquant de ne pas respecter les règles et les lois, cela veut dire un impact environnemental plus important à tous points de vue: énergie, bruit, circulation, pollution, urbanistique, sans parler des riverains qui risquent de voir de bâtir un « monstre » devant leurs fenêtres. Ce site ne présente aucune assurance d'insertion paysagère, mais en plus, détruit totalement la situation urbanistique du lieu, il ne s'inscrit pas du tout dans le grand paysage et les vues lointaines et pollue toute la co-visibilité du quartier.

Je vous remercie de prendre en compte ma requête.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Alain Brunello

Tel: +33[REDACTED]

Email: [REDACTED]

Sujet **ENQUETE PUBLIQUE PROJET CLINIQUE PRIVEE SUR BD LOUIS ARMAND ST BARNABE**  
 De Marie Antoine Brunello <[marie.antoine.brunello@e-mrs.fr](mailto:marie.antoine.brunello@e-mrs.fr)>  
 À <[hospitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hospitalprivemarseille@marseille.fr)>  
 Date 2020-09-19 08:13

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre PERRIN  
 Commissaire Enquêteur  
 Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine  
 (D.G.A.U.F.P)  
 40 rue Fauchier  
 13233MARSEILLE Cedex 20

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Je m'oppose au projet de construction de la clinique privée sur l'ancien site du collège Louis Armand pour les raisons suivantes:

La Métropole, dans les délibérations de décembre 2019 sur le PLUI, a demandé que le projet respecte « une réduction de gabarit et de la hauteur du bâtiment principal ». Or nous constatons que c'est l'inverse qui s'est produit avec le nouveau projet, sujet du Permis de Construire:

|                       | Projet 2018           | Projet 2019          |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| • Emprise au sol      | 8 000 m <sup>2</sup>  | 11 000m <sup>2</sup> |
| • Surface construite  | 59 750 m <sup>2</sup> | 61 200m <sup>2</sup> |
| • Nombre étage        | R+6                   | R+6                  |
| • Nombre de sous-sols | R-2                   | R-5                  |

Au delà du caractère extrêmement choquant de ne pas respecter les règles et les lois, cela veut dire un impact environnemental plus important à tous points de vue: énergie, bruit, circulation, pollution, urbanistique, sans parler des riverains qui risquent de voir de bâtir un « monstre » devant leurs fenêtres. Ce site ne présente aucune assurance d'insertion paysagère, mais en plus, détruit totalement la situation urbanistique du lieu, il ne s'inscrit pas du tout dans le grand paysage et les vues lointaines et pollue toute la co-visibilité du quartier.

Je vous remercie de prendre en compte ma requête.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Marie-Antoine BRUNELLO

Sujet **Enquête publique 12ème**  
De Madeleine CICCIONE-IMBERT  
De ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX@XXXXXX~~  
À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 08:33

Je tiens à manifester mon apposition au projet de clinique privée prévu à l'emplacement de l'ancien collège Louis Armand. En effet cette construction augmenterait la circulation des véhicules de tous types dans un quartier qui n'est pas prévu pour cela et souffre déjà d'embouteillages journaliers. De plus cela provoquerait une augmentation de la pollution dont souffrirait les habitants du secteur et les nombreux élèves des différents établissements scolaires qui sont autour du site sans parler des risques d'accidents de la circulation pour ces mêmes élèves.

J'espère que ces remarques seront prises en compte.

Madeleine Imbert  
36 avenue de Saint Barnabé

Sujet **Requête Contre le projet d'hôpital privé à Saint Barnabé sur la friche Louis Armand**

De Jean-Marc Subra <[redacted]>

À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>

Date 2020-09-19 09:34

Bonjour,

J'habite Boulevard Merle à Saint-Barnabé, à environ 200 mètres de la Friche Louis Armand, sur laquelle un projet de construction d'un hôpital privé fait l'objet d'une enquête publique portant sur l'environnement.

J'habite dans ce quartier depuis 24 ans. Mes enfants ont été à la Maternelle Haiti puis à l'École Primaire Cauvin, enfin au collège Darius Milo. Trois établissements scolaires qui sont très proches de la friche. Je peux donc témoigner des évolutions dans ce quartier depuis un quart de siècle et notamment de l'augmentation du trafic routier.

Or le trafic journalier généré par le projet dans la zone d'étude est estimé à **3700 véhicules/jour**, deux sens confondus. Sur des flux journaliers actuels supérieurs à **10 000 véh/jour** sur l'Avenue de Saint-Julien/Saint-Barnabé au nord et sur l'Avenue de Garlaban au sud, il faut donc s'attendre à **plus de 30% d'augmentation de la circulation**.

**Que va-t-il se passer lors des entrées et sorties des élèves quand on sait que les études de ce projet prévoient une augmentation de trafic et de la circulation routière que les voies de ce secteur ne pourront jamais absorber ?**

Mais il y a plus grave : dans la précédente enquête publique de 2018, à laquelle j'ai participé, le commissaire enquêteur a confirmé l'absence totale de solutions de mise en sécurité des écoliers, collégiens, enfants et riverains circulant dans la zone face aux flux de trafic et de circulation qui seront notablement augmentés. C'est un projet surdimensionné qui mettrait en danger les nombreux enfants aux entrées et sorties des Établissements scolaires et structures mitoyens (collège, écoles, piscine municipale, parc).

La desserte de ce site, malgré des avenues proches, est très difficile d'accès, non seulement pour les transports en commun, mais aussi pour les utilisateurs du parking RTM régulièrement saturé de la station de métro L.Armand. Les voies d'accès en « U » de ce site sont toutes étroites et totalement inadaptées aux poids lourds qui devront approvisionner chaque semaine cette énorme hôpital, ainsi qu'aux nombreux véhicules de secours annoncés par jour. Les bus RTM qui desservent actuellement la zone ont déjà de grosses difficultés à y accéder, notamment lors des sorties des élèves des collèges et des écoles qui se font sur le bd Louis Armand.

Tout cela entraîne déjà, devant chez moi, **des stationnements illégaux sur les trottoirs**, qui obligent à descendre sur la chaussée pour pouvoir continuer à avancer. Or il faut savoir qu'au 26 bis du boulevard Merle, là où j'habite, les voitures passent très très vite, il y régulièrement des automobilistes qui grillent le feu. Des personnes avec enfants en poussettes n'osent même pas emprunter la chaussée, tellement les véhicules passent vite et surtout ne font absolument pas attention à elles.

Mais les alentours ne sont pas les seuls concernés. En effet, les voies les plus éloignées (bd Garlaban, bd Gasquy, bd Blancarde, bd St Barnabé, bd Gavotty, rue La Boiserie, etc...) sont de plus en plus saturées à cause d'une forte augmentation des constructions immobilières dans les arrondissements limitrophes (principalement dans le 12<sup>ème</sup>), elles verront donc une augmentation notable des difficultés à absorber tous ces flux nouveaux de circulation.

La circulation, le stationnement, les parkings dans tout le secteur qui entourent ce site sont déjà saturés. L'augmentation de ces flux de circulation augmentera forcément les risques d'accidents dans une zone en cul-de-sac où circulent déjà un grand nombre de collégiens, d'écoliers, de parents, et de riverains.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose très fermement à ce projet, qui entraînerait des conséquences graves et irréversibles sur la circulation dans le quartier mais également a delà, avec des nuisance considérables pour les résidents ET une mise en danger des enfants scolarisés dans la Maternelle, l'École Primaire et le Collège, tous 3 à proximité du projet, le dernier étant même mitoyen.

Je vous remercie pour votre temps de lecture.

Cordialement,

Jean-Marc Subra  
26 bis boulevard Merle  
13012 Marseille

Sujet **Requête enquête publique Hopital Privé Marseille**  
De Sylvie et Jean-Michel Ducrocq <[REDACTED]>  
À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 10:18

Monsieur l'Enquêteur,

nous vous faisons part par la présente de notre opposition à ce projet de clinique privée pour les raisons suivantes :

- projet totalement démesuré dans un quartier déjà urbanisé mélangeant petits ensembles immobiliers et maisons anciennes de quartier,
- accroissement notable de la circulation (nuisances sonores + pollution de l'air + bouchons) dans un secteur déjà fortement engorgé très régulièrement :
  - ° présence de nombreuses écoles et commerces
  - ° forte circulation qui s'est accentuée depuis 2 ans sur Avenue Blancarde, St Barnabé, St Julien, Montaigne venant ou allant vers la L2
- voies de circulation peu adaptées au flux actuel de circulation, et qui seront totalement engorgées avec ce projet.

Nous souhaitons le retrait de ce projet afin de laisser à St Barnabé l'image de quartier agréable qu'elle conserve encore malgré les difficultés évoquées ci dessus.

cordialement

M et Mme DUCROCQ

56 avenue Saint Barnabé 13012 MARSEILLE



Sujet **Enquête publique hôpital privé Marseille St Barnabé 12ème**  
De balades de marie <[balades.marie@e-mrs.fr](mailto:balades.marie@e-mrs.fr)>  
À <[hopitalprivemarseille@marseille.fr](mailto:hopitalprivemarseille@marseille.fr)>  
Date 2020-09-19 10:24  
Priorité Normale

- 19 sept. 2020 Courrier pour le commissaire enquêteur doc (3.3 Mo)

à l'attention de Monsieur Jean-Pierre PERRIN – commissaire enquêteur

**Objet :** enquête publique sur la demande de permis de construire déposé par la SCI St Roch pour le projet de construction de l'Hôpital Privé de Marseille – St Barnabé (12<sup>ème</sup>).

Monsieur,

Veuillez trouver, en pièce jointe, ma requête concernant le sujet ci-dessus. Je réponds par ce courrier à l'enquête publique ouvert le 27 août dernier.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sentiments distingués,

Marie Deslandes

*Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)*

Marie DESLANDES  
Le Clos des Muguets  
25 B boulevard Merle  
13012 MARSEILLE

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~  
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

MARSEILLE le, 18 septembre 2020.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN  
Commissaire Enquêteur  
Enquête publique Marseille 12ème  
Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme,  
du Foncier et du Patrimoine (D.G.A.U.F.P.)  
40, rue Fauchier  
13233 MARSEILLE cedex 20

**Objet : Enquête publique sur le projet d'Hôpital Privé de Marseille  
(12<sup>ème</sup>).**

Monsieur le Commissaire,

Habitante du quartier de St Barnabé depuis 45 ans et propriétaire d'un appartement dans la résidence « le Clos des Muguets » depuis 35 ans, je profite de l'opportunité qui nous est faite de pouvoir participer à cette enquête publique portant sur le projet ci-dessus et donner ainsi notre avis.

**Je suis absolument contre ce projet « pharaonique »** qui détruira irrémédiablement la figure de notre quartier.

Je me permets de vous énoncer ci-dessous les raisons de ma contestation :

- la circulation dans ce secteur est très importante, notamment à certaines heures. Vous n'êtes pas sans savoir que le quartier comprend de nombreux établissements scolaires : des maternelles au primaire et au collège. Il comprend également une salle de sports et une piscine municipale. Tous ces établissements génèrent un afflux important de véhicules.

- le stationnement est de plus complètement anarchique, le boulevard Merle est régulièrement encombré sur le côté hors stationnement – ne donnant d'ailleurs lieu à aucune verbalisation – et oblige les piétons à circuler sur la chaussée (photo en fin de courrier)

Ce projet d'hôpital comprend plusieurs étages de parking mais, comme il serait payant, les véhicules se gareraient évidemment ailleurs..... c'est-à-dire n'importe où !

- la sécurité des élèves et des piétons serait fortement compromise par le supplément de trafic causé par les véhicules des personnels de santé, véhicules sanitaires, pompiers, visiteurs, etc.....

- la pollution serait évidemment considérablement accentuée que ce soit par l'augmentation importante du trafic et par les émissions causées par l'hôpital lui-même.

- sur un plan tout à fait personnel (mais qui concerne tous les propriétaires du « clos des Mugnets ») : nous avons eu à subir pendant 5 années un chantier titanesque au raz de notre résidence avec la construction de la station de métro Louis Armand.  
La perspective d'un nouveau chantier d'une telle envergure nous consterne !

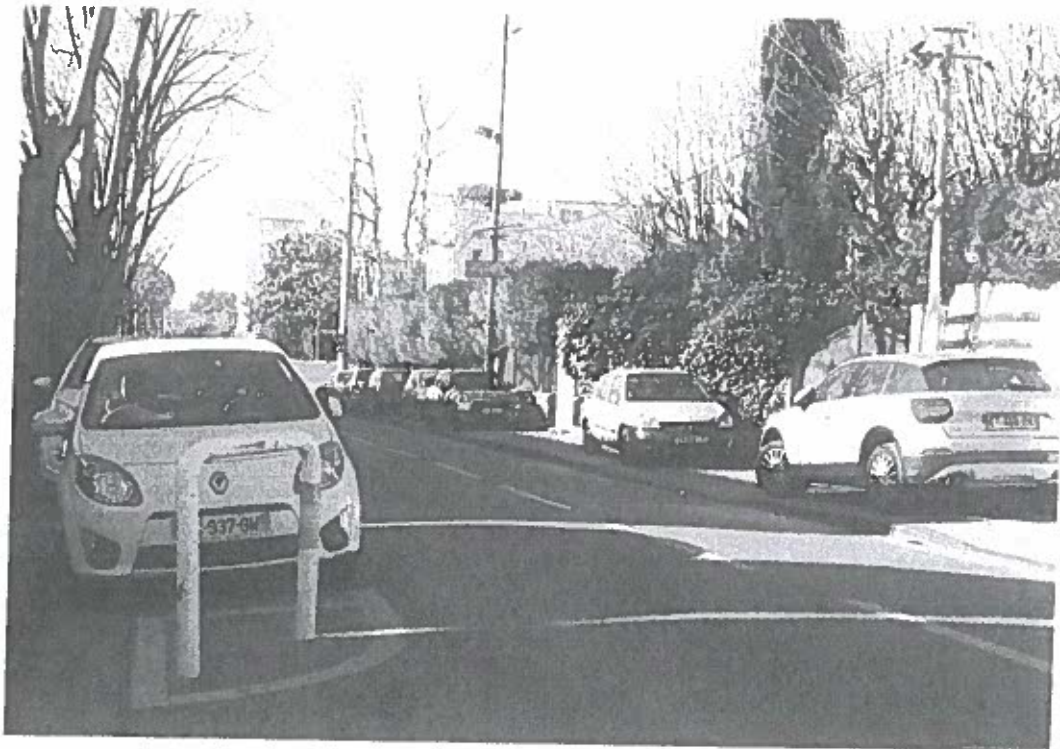
Enfin, il convient de noter qu'un premier rapport d'enquête publique effectué à l'automne 2018 avait abouti à un avis défavorable sur ce projet donné par le Commissaire enquêteur Monsieur Yann LE GOFF dont nous approuvons pleinement l'analyse.

Nous sommes conscients que la « friche Louis Armand », régulièrement squattée, ne peut rester en l'état mais un projet moins disproportionné, moins invasif, à l'échelle de notre quartier serait bienvenu.

Nous espérons que ce ne seront pas uniquement les intérêts financiers qui, finalement, aboutiront à la réalisation de ce projet mais que le bien être des habitants primera.....

Avec mes sentiments distingués,

Marie Deslandes



Sujet **ma requête**  
De feldenj <~~feldenj@sfr.fr~~>  
À hopitalprivemarseille <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Répondre à <feldenj@sfr.fr>  
Date 2020-09-19 11:07

Monsieur FELDEN Jeannot  
19 traverse de la trevresse  
13012 Marseille

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre PERRIN  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (D.G.A.U.F.P)  
40 rue Fauchier  
13233MARSEILLE Cedex 20

Marseille le : 19 septembre 2020

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PROJET CLINIQUE PRIVEE SUR BD LOUIS ARMAND ST BARNABE

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique mentionnée en objet, je m'oppose au projet de construction de la clinique privée sur l'ancien site du collège Louis Armand

Je tiens à vous faire part des observations suivantes :

J'habite à proximité de l'endroit où doit se construire cette clinique. Pour moi ce projet est vécu comme une punition pour les habitants et moi-même car il ne correspond absolument au paysage actuel

Ce projet est une coupure paysagère avec de nombreux impacts sur l'ensoleillement, la vue, le vent

Je vous remercie de prendre en compte ma requête.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations

mr felden

Sujet **Enquête publique Hopital Privé St BARNABE**  
De ge.forgues <[REDACTED]>  
À hopitalprivemarseille <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Répondre à <ge.forgues@laposte.net>  
Date 2020-09-19 11:50

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur ,

Je suis opposé à la construction de cette clinique privée pour toutes les nuisances qu'elle va entraîner pour les habitants du quartier et des arrondissements environnants.

Le projet a parait il revu à la baisse mais les chiffres annoncés ne semblent pas aller dans ce sens et il semble que la taille de la structure médicale soit plus importante

#### Projet 2018

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Emprise au sol      | 8 000 m <sup>2</sup>  |
| Surface construite  | 59 750 m <sup>2</sup> |
| Nombre étage        | R+6                   |
| Nombre de sous-sols | R-2                   |

#### Projet 2019

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Emprise au sol      | 11 000m <sup>2</sup> |
| Surface construite  | 61 200m <sup>2</sup> |
| Nombre étage        | R+6                  |
| Nombre de sous-sols | R-5                  |

Le relief du site qui est en bordure du plateau de St Barnabé, accentue le gabarit et la forme d'un tel bâtiment et aucun effort architectural n'est fait pour gommer cet effet de « monstre ». semblable à celui de l'hôpital de la Timone dans ce quartier aux nombreux habitats individuels.

La densité et le caractère massif de La construction dénaturent profondément le caractère du quartier où le porteur de projet souhaite l'implanter.

Pour tous les habitats collectifs autour du projet (square Hopkinson, cité Menton, Groupe Provence, résidences La Salette, Haïti, Les Hespérides) ce projet est vécu comme une coupure paysagère et urbaine avec de gros impacts sur l'ensoleillement, la vue, le vent les eaux de ruissellement

Je vous prie de croire Monsieur à l'expression de ma parfaite considération .

Gérard FORGUES

Sujet **Projet de fusion Beauregard vert coteau**  
De frederic guenoun <[REDACTED]>  
A <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 11:54

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin de soutenir pleinement le projet de fusion des cliniques de Beauregard et Vert Coteau.

Étant médecin spécialiste à Beauregard mais aussi à l'hôpital Européen, je peux me rendre compte de la différence de conditions de travail entre ces 2 structures.

Il faut absolument moderniser cette structure pour pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

De plus la localisation du nouveau site permettrait toujours de drainer les patients que ce soit de Beauregard et de Vert Coteau.

C'est un très beau projet qui pourrait réellement améliorer le confort des patients et des praticiens grâce à un mono site (au lieu de 2 structures) pouvant par conséquent regrouper toutes les spécialités médicales et à de nouveaux matériaux de hautes technologies. Tout cela dans un quartier très demandeur de soins médicaux.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus distingués.

Dr GUENOUN Frédéric

Envoyé de mon iPhone

Sujet **Requête**  
De Nat Halie <[REDACTED]>  
À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 14:04

Madame, monsieur,

Je réside sur le bd des Alpes, résidence des Hespérides et mes enfants vont et iront au collège Darius Milhaud durant les 5 prochaines années.

Je suis très inquiète sur l'impact de la construction d'un hôpital dans un quartier où les infrastructures et plus particulièrement les voies d'accès ne sont pas adaptées à une intensification du trafic routier.

D'autre part, la pollution générée dans ce quartier majoritairement résidentiel aura un impact sur l'environnement et la santé des personnes. D'autant plus qu'un collège est situé juste à côté. Il existera également un risque d'accident de la circulation avec les collégiens sur une route étroite et peu fréquentée jusqu'à présent.

Par ailleurs, notre quartier, ravagé par une bétonisation régulière au cours de ces dernières années et un trafic routier en constante augmentation nécessite plutôt des espaces verts et de rencontre pour les habitants.

Je ne comprends pas la nécessité de ce projet. Si les locaux de ces hôpitaux privés sont devenus vétustes, en quoi la commune doit-elle s'y intéresser et céder un terrain lui appartenant? Aux actionnaires de faire une croix sur une partie de leur dividendes et à la direction d'entreprendre les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires!

En espérant qu'un autre projet plus profitable à l'intérêt général soit retenu.

Je vous prie d'agréer mes salutations

Nathalie Petitjean  
68bd des alpes Res les Hespérides  
13012 Marseille

Envoyé de mon iPhone

Sujet **projet st barnabé**  
De Pascale Gonet [pascale.gonet@hopitalprivemarseille.fr](mailto:pascale.gonet@hopitalprivemarseille.fr)  
À [<hopitalprivemarseille@marseille.fr>](mailto:hopitalprivemarseille@marseille.fr)  
Date 2020-09-19 15:24

Bonjour,  
Venant régulièrement à St BARNABÉ pour rencontrer des amis, je m'interroge sur la concentration d'établissements hospitaliers dans ce secteur ( une création étant prévue ), alors que l'offre de soins devrait être harmonieuse, pour couvrir tous les quartiers marseillais.  
Cordialement,  
Pascale.



Sujet **Enquête publique**  
De Michel Detaille <[redacted]>  
<hopitalprivemarseille@marseille.fr>, Alain Fabre <alainfabre@orange.fr>, CIQ Bois Luzy  
À <ciqboisluzy@gmail.com>, François De Bez <[redacted]>, Jean VARNET <[redacted]>, François  
Teisier <[redacted]>  
Date 2020-09-19 16:54

M le Commissaire enquêteur

Marseille le 19 septembre 2020

Je tiens à vous signaler que je m'oppose formellement à la construction de l'hôpital privé Saint Barnabé:

- Cet établissement entraînerait par la circulation supplémentaire (flux nouveaux de camions d'approvisionnement et de 3700 véhicules/jour dans les 2 sens), une augmentation de la pollution de 30%. De plus, le projet prévoit de supprimer toute la végétation existante, en utilisant tout l'espace au sol pour des bâtiments. Je rejoins sur ce point les remarques du CIQ de Bois Luzy

- La desserte de ce site est très difficile déjà actuellement, en particulier pour les transports en commun et aussi pour les utilisateurs du parking relais régulièrement saturé de la station de métro. De plus ce quartier est occupé par des équipements utiles aux jeunes, qui perdraient leur tranquillité relative

- Le projet n'apporte aucune précision sur des aménagements routiers qui paraissent indispensables (carrefours, voiries,...) pour fluidifier et sécuriser la circulation.

- Le choix de cet emplacement ne paraît pas judicieux, compte tenu de la présence d'hôpitaux publics (La Timone, Conception,) à proximité. Une localisation dans les quartiers Nord semble plus judicieuse

En espérant que vous pourrez tenir compte de ces remarques

Cordialement

Michel Detaille  
24 bd Paul Riquet 13012 Marseille

.....  
Merci d'utiliser dorénavant uniquement la messagerie [mi\\_detaille18@gmail.com](mailto:mi_detaille18@gmail.com)  
.....

Sujet **Enquête publique de l'hôpital privé à St Barnabé**  
De Jacques BIANCO <[REDACTED]>  
À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 17:41

M. le commissaire enquêteur, mairie, direction de l'Urbanisme,

Je vous écris pour vous signaler mon refus au projet d'hôpital privé à St Barnabé pour plusieurs raisons principales :

- L'accessibilité de cet hôpital est inadaptée pour un grand nombre de véhicules et de poids lourds jours et nuit. Les voies d'accès ne sont pas assez larges (simple double voie). Il y aura une augmentation de la pollution par saturation. Cette circulation s'ajoutera à celle générée par les collèges et écoles proches.

Le parking relais sera totalement saturé et plus difficilement accessible entraînant un stationnement anarchique dans les petites rues adjacentes (déjà le cas).

Le "quartier village" St Barnabé deviendra un passage et non plus un village vivant et commercial.

La hauteur du bâtiment est démesurée par rapport aux bâtiments alentours augmentant les nuisances sonores jour et nuit dans une zone pavillonnaire. Cet hôpital est surdimensionné par rapport à nos besoins.

- Le paysage sera complètement défiguré et il ne laissera aucune place pour des espaces verts et paysagés.

Je vous remercie de noter mes arguments.

Recevez mes salutations

M. et Mme Bianco habitants de Bois Luzy ne désirant pas d'autre construction à la place de l'actuel hôpital Beauregard.

Sujet **enquête publique**  
De M.Christine IMBRUGLIA <~~christine.imbruglia@hopitalprivemarseille.fr~~>  
A <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 17:52

Bonjour,

Je suis habitante du quartier et du 12ème arrondissement depuis mon plus jeune âge. Le 12ème arr., auparavant constitué d'un ensemble de noyaux villageois, où les gens se connaissaient, est devenu un secteur où les voitures circulent, se garent au grès des opportunités (bonnes ou mauvaises), un secteur où l'air est devenu irrespirable, le bruit des voitures difficile à supporter. La population y supporte la saleté, les actes de violences, les squats, et la drogue qui circule y compris dans les lieux les plus privilégiés du secteur.

Pour toutes ces raisons, et souhaitant vivement que le 12ème redevienne un arrondissement où la population, quelque soit son âge, puisse vivre de façon harmonieuse, **je m'oppose de façon catégorique à la construction d'une structure hospitalière de cette importance.**

Dans tous le 12ème, et plus particulièrement dans ce secteur là, aucun aménagement conséquent, notamment de la voirie n'a été prévu.

En revanche, le 12ème regorge de très nombreuses constructions nouvelles, et d'autres sont à venir; La L2 pour sa part, est actuellement un aspirateur de voitures et de circulation.

Je souhaite que ce lieu, où école, piscine, petit jardin et nouvel espace vert fasse référence dans le 12ème en tant que lieu, où une qualité de vie encore à développer, montre la volonté de notre nouvelle équipe municipale.

Bien respectueusement

M.Christine IMBRUGLIA et Christian VALERIO

Sujet **Enquête publique Hôpital privé St BARNABE**  
De ~~<gall@interrelationplate.org>~~  
À ~~<hopitalprivemarseille@marseille.fr>~~  
Date 2020-09-19 18:20

Bonjour,

# **NON au projet d'hôpital privé de Saint Barnabé !**

**Nous contestons vivement, le projet de grand hôpital privé de Saint-Barnabé !**

Nous pensons que ce projet d'Hôpital est le mauvais projet au mauvais endroit.

Ce projet entrainera trop de nuisances routières et environnementales.

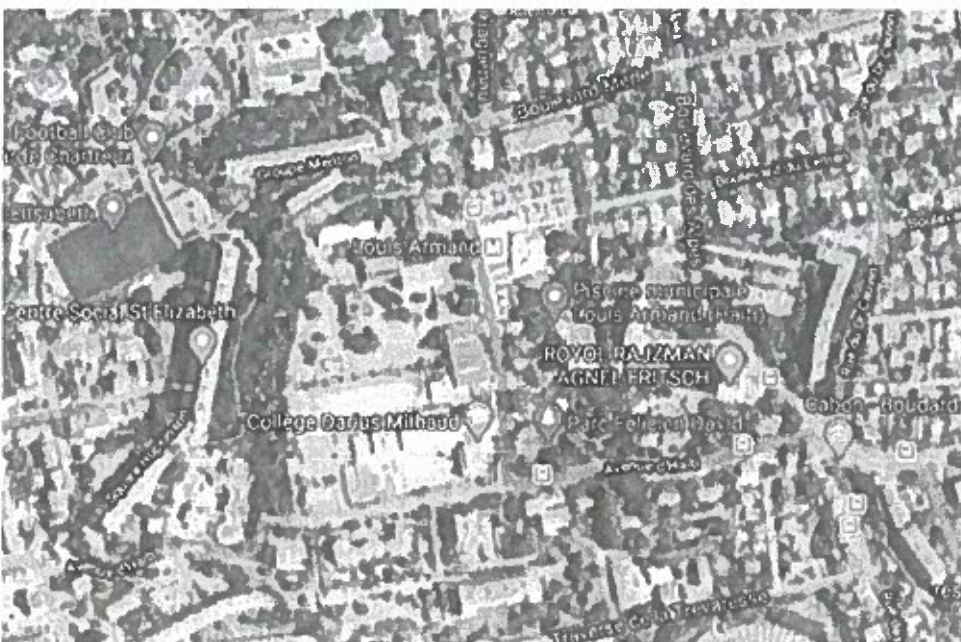
Cette parcelle, est complètement enclavée dans un quartier loin des grands axes.

Imaginez le nombre de voitures qui affluerait avec l'activité d'un hôpital de plus de 650 chambres !

Il n'y a que deux possibilités d'y accéder ; par le Boulevard HAGUENEAU ou l'Avenue d'Haïti.

Ce sont deux rues de ville, sans même la place pour une piste cyclable !

Elles ne sont pas prévues pour accueillir le défilé des véhicules d'urgences, des futurs patients et des visiteurs.



# Merci de prendre en compte l'avis des riverains !

Florence et Matthieu

pour le collectif de riverains EPGC



**Evolution plateau Grognarde Caillols**

Mail : [collectifevolutionplateaugc@gmail.com](mailto:collectifevolutionplateaugc@gmail.com)

Sujet **Enquête publique Hôpital privé St Barnabé**  
De Florence Verdier ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~  
À <hopitalprivemarseille@marseille.fr>  
Date 2020-09-19 18:27

Bonjour,

# **NON au projet d'hôpital privé de Saint Barnabé !**

**Je conteste vivement, le projet de grand hôpital privé de Saint-Barnabé !**

Je pense que ce projet d'Hôpital est le mauvais projet au mauvais endroit.

Ce projet entrainera trop de nuisances routières et environnementales.

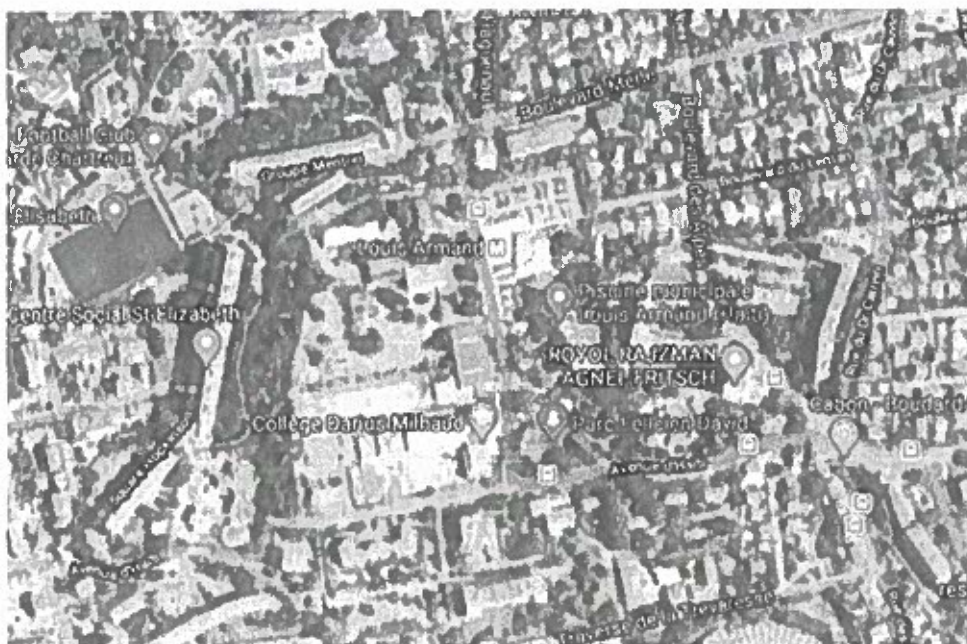
Cette parcelle, est complètement enclavée dans un quartier loin des grands axes.

Imaginez le nombre de voitures qui affluerait avec l'activité d'un hôpital de plus de 650 chambres !

Il n'y a que deux possibilités d'y accéder ; par le Boulevard HAGUENEAU ou l'Avenue d'Haïti.

Ce sont deux rues de ville, sans même la place pour une piste cyclable !

Elles ne sont pas prévues pour accueillir le défilé des véhicules d'urgences, des futurs patients et des visiteurs.



# **Merci de prendre en compte l'avis des riverains !**

Florence VERDIER

13011 MARSEILLE

## **ANNEXE 6**

Documents relatifs à l'Agence Régionale de Santé de PACA :

- courrier de Mme l'Adjointe à l'Urbanisme
- demande d'avis du commissaire enquêteur
- réponse de l'ARS





Adjointe à la Maire de Marseille  
En charge de l'urbanisme et  
du développement harmonieux  
de la Ville

80001/20/00/00515

Marseille, le 2 septembre 2020

Monsieur Le Préfet des Bouches-du-Rhône  
Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer  
Pôle Légalité et Droit Administratif  
Place Félix Baret – CS 80001  
13282 MARSEILLE CEDEX 06

**OBJET :** Enquête publique prescrite par arrêté n° 2020-01367 VDM –  
demande de permis de construire hôpital privé , Bd Louis Armand,  
13012

Dossier suivi par Valérie Ransio – ~~2 2020-01367~~

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique prescrite par arrêté n° 2020-01367 VDM du 6 août 2020, relative à la demande de permis de construire déposée par la SCI Saint Roch pour le projet de construction d'un hôpital privé sis boulevard Louis Armand, dans le 12ème arrondissement de Marseille, figure en pièce constitutive une autorisation de l'ARS datée du 9 septembre 2016, devenue caduque depuis le 9 septembre 2019.

Je m'interroge sur les conséquences de la caducité de cette pièce quant à la régularité de l'enquête publique, ouverte le 27 août dernier et s'achevant le 30 septembre prochain.

La SCI Saint Roch aurait sollicité l'ARS pour obtenir le renouvellement de cette autorisation.

Cette pièce a été rajoutée à la demande du Commissaire enquêteur et il semblerait qu'elle ne constitue pas une pièce exigée par le Code de l'environnement.

Dès lors, si tel était le cas, la caducité de cette autorisation serait sans influence sur la régularité de l'enquête.

Je souhaiterais obtenir votre avis sur ce point précis, dans la mesure où la caducité de cette pièce, sous entendant que le maître d'ouvrage n'est plus autorisé à exploiter, peut apporter une confusion certaine dans la compréhension globale du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Mathilde CHABOCHE

PJ :  
Autorisation de l'ARS  
Arrêté n°2020-01367

Copie :  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Monsieur le Directeur Général de l'ARS PACA



Jean Pierre Perrin [REDACTED]

## Projet de construction d'un bâtiment hospitalier "Hôpital privé Marseille" à Marseille - Boulevard Louis Armand (13012)

5 messages

Jean Pierre Perrin [REDACTED]

À : philippe.blanc [REDACTED]

22 septembre 2020 à 15:59

Bonjour,

Je suis commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative au projet visé en objet dont le maître d'ouvrage est la SCI de SAINT-ROCH . Ce projet doit réunir les établissements hospitaliers Vert Coteau et Beauregard situés à Marseille.

Figure dans les pièces du dossier mis à la consultation du public ( consultable sur le site [hopitalprivemarseille@marseille.fr](http://hopitalprivemarseille@marseille.fr)) une décision de l'ARS n°2016 A 047 en date du 9 septembre 2016 , décision dont la validité était de 3 ans et qui est, à ce jour, caduque.

Bien que transfert et le regroupement soient compatibles avec les objectifs du SROS-PRS ainsi que mentionnés dans la décision de l'ARS de septembre 2016, il semble que le maître d'ouvrage n'ait pas renouvelé la demande d'avis auprès de l'ARS.

Compte tenu des enjeux liés à ce projet, je vous remercie de me faire connaître l'avis de l'ARS.

Cordialement,  
Jean-Pierre PERRIN  
Commissaire enquêteur

GERMAIN, Aleth (ARS-PACA/DOS/DOH) [REDACTED]

À : "jeanpierreperrin" [REDACTED]

23 septembre 2020 à 16:38

Cc :

[REDACTED] <Anthony.VALDEZ@ars.sante.fr>, "HUGHENIN, Jennifer (ARS-PACA/DOS/DOH)" <jennifer.hughenin@ars.sante.fr>, "PECHARD, Virginie (ARS-PACA/DPRS/MPERF)" <virginie.pechard@ars.sante.fr>, "MARI, Gérard (ARS-PACA/DARS-13/DAPT)" <Gerard.MARI@ars.sante.fr>, "BLANC, Philippe (ARS-PACA/DPRS/MPERF)" <Philippe.BLANC@ars.sante.fr>, "BADUEL, Julia (ARS-PACA/DOS/DOH)" <Julia.BADUEL@ars.sante.fr>, "VEDRINES, Genevieve (ARS-PACA/DOS)" <Genevieve.VEDRINES@ars.sante.fr>, "NOHARET, Magali (ARS-PACA/DOS/DOH)" <Magali.NOHARET@ars.sante.fr>, "ARS-PACA-AUTORISATIONS-SANIT" <ARS-PACA-AUTORISATIONS-SANIT@ars.sante.fr>

Bonjour,

En réponse à votre demande, je vous indique qu'effectivement la décision de l'ARS n°2016 A 047 en date du 9 septembre 2016 autorisant le regroupement de l'hôpital privé Marseille Beauregard-Vert Coteau, de l'hôpital privé Marseille Vert Coteau-Beauregard et de l'association Soins assistance est à ce jour caduque puisqu'elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans le délai de 3 ans tel que prévu par la réglementation.

Ce constat de caducité a fait l'objet d'une information au directeur général de la SA Hôpital privé Marseille Beauregard-Vert Coteau, auteur de la demande d'autorisation, par courrier du 23 octobre 2019 (courrier en PJ).

Depuis cette date, aucune demande sollicitant une nouvelle autorisation n'a été déposée à l'ARS.

Or, le régime des autorisations d'activités de soins est organisé par une procédure qui nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation dont les pièces constitutives sont prévues par la réglementation, une instruction par l'ARS.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

30/10/2020

Gmail - Projet de construction d'un bâtiment hospitalier "Hôpital privé Marseille" à Marseille - Boulevard Louis Armand (13012)

un avis de la commission spécialisée pour l'organisation des soins (CSOS) puis une décision du directeur général. Le délai de notification de la décision de l'ARS à l'issue de cette procédure est fixé au plus tard à 6 mois.

Mais à ce jour, le défaut de dépôt d'un nouveau dossier, justifié non seulement par la caducité de la décision d'autorisation mais aussi par la modification du projet initial ne permet pas à l'ARS d'émettre un avis sur le projet.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information utile.

Cordialement,



**Aleth GERMAIN** Responsable de service

Direction de l'organisation des soins

Service autorisation, contractualisation et coopération

Tel. direct : [REDACTED]

● **ARS Paca, une agence, une région,  
pour une meilleure santé**

[www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr)



**Notre site internet évolue ! Rendez-vous sur [paca.ars.sante.fr](http://paca.ars.sante.fr)**

**De :** BLANC, Philippe (ARS-PACA/DPRS/MPERF)

**Envoyé :** mardi 22 septembre 2020 16:51

**À :** GERMAIN, Aleth (ARS-PACA/DOS/DOH); BADUEL, Julia (ARS-PACA/DOS/DOH)

**Cc :** VALDEZ, Anthony (ARS-PACA/DPRS/MPERF); HUGUENIN, Jennifer (ARS-PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR); PECHARD, Virginie (ARS-PACA/DPRS/MPERF); MARI, Gérard (ARS-PACA/DTARS-13/DAPT)

**Objet :** TR: Projet de construction d'un bâtiment hospitalier "Hôpital privé Marseille" à Marseille - Boulevard Louis Armand (13012)

**Importance :** Haute

—

Bonjour,

Vous trouverez ci-après une sollicitation que je viens de recevoir de la part du commissaire enquêteur désigné pour conduire l'enquête publique attachée au projet cité en objet.

S'agissant d'une question liée aux autorisations délivrées par l'ARS, je vous laisse le soin d'y répondre.

Je vous apporte néanmoins les précisions suivantes :

- L'enquête publique est ouverte depuis le 27 août 2020 et sera clôturée le 30 septembre 2020 (cf. arrêté municipal ci-joint) ;
- Le contenu du dossier d'enquête est accessible sur le site de la ville de Marseille à l'adresse suivante : <https://www.marseille.fr/logement-urbanisme/concertations-enquetes-consultations-publiques> ;
- Parmi ces pièces, figure effectivement la décision n°2016 A 047 citée par le commissaire enquêteur et que vous trouverez également en pièce jointe.

En restant à votre disposition pour toutes précisions nécessaires ou utiles,

Très bonne soiree



Philippe BLANC

DPRS – Mission Performance  
Tel. direct [REDACTED]  
Mobile : [REDACTED]

• ARS Paca, une agence, une région,  
pour une meilleure santé

[www.arspaca.sante.fr](http://www.arspaca.sante.fr)



Notre site internet évolue ! Rendez-vous sur [paca.ars.sante.fr](http://paca.ars.sante.fr)

De : Jean Pierre Perrin [mailto:[REDACTED]]  
Envoyé : mardi 22 septembre 2020 16:00  
À : BLANC, Philippe (ARS-PACA/DPRS/MPERF)

## ANNEXE 7

Annexes au mémoire en réponse du maître d'ouvrage au procès-verbal de  
synthèse






**AVIS SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Affaire suivie par : D CHIGNOLI

Date :

N/Réf : AIRS /N° 2020-01-13230 du 28/01/2020

N° de départ : 2020-03-32291

|  |  |
|--|--|
| Dossier : <b>PC 013055 19 00807P0</b><br>Déposé le : 20/09/2019<br>Demandeur :<br><b>SCI SAINT ROCH</b><br><b>1309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT</b><br><b>83130 LA GARDE</b><br>Adresse des travaux :<br><b>BD LOUIS ARMAND</b><br><b>13012 MARSEILLE</b><br>Nature des travaux : <b>CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT HOSPITALIER.</b> | <br>1 2 0 0 0 1 9 7 7 7 5 2<br>Destinataire :<br><b>DIRECTION VOIRIE ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS</b><br><b>ALLÉE DE LA VOIRIE</b><br><b>13014 MARSEILLE</b> |
|--|--|

**AVIS**
 Favorable au projet présenté
  Défavorable au projet présenté

Permission de voirie à solliciter  
 Pas intéressé au P.L.U.  
 Intéressé au P.L.U.

DESSERTE DE L'OPERATION :  Correcte  Difficile  
 ACCES :  Existant  A réaliser  A modifier

**OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS :**

L'opération concernent la construction d'un bâtiment hospitalier privé sur la parcelle cadastrée 212875 Z0094P d'une superficie de 19887m².

L'accessibilité du site s'effectuera par deux accès à partir du boulevard Louis Armand. Ces deux accès ont une largeur de 6 mètres. Ils sont situés au nord et au sud de l'opération. Les portails seront implantés au niveau des entrées spécifiques de chaque accès. Le retrait des portails forme une zone non close permettant de ne pas occasionner, lors des entrées et sorties des véhicules, du stationnement, même momentané, sur le domaine public (voir plan projet joint).

L'accès situé au sud permettra de faire entrer tous les véhicules et faire sortir les véhicules liés à la logistique de l'hôpital. La circulation des véhicules logistique est cantonnée au sud du terrain, les manœuvres se faisant en sous-sol.

Au nord l'accès sera dédié à la sortie de tous les véhicules et à l'entrée temporaire d'un véhicule de type semi-remorque pour la maintenance du site (CTA, IRM, Chaudière...).

L'opération prévoit un parc de stationnement de 694 places situé en sous-sol de l'établissement.

L'accès au parc de stationnement pour les véhicules légers et les 2 roues se fait par l'entrée sud du site, la sortie se faisant par l'accès prévu au nord. Des rampes distinctes permettent de rejoindre les niveaux de stationnement situés en sous-sol.

Le pétitionnaire prévoit un arrêt minute en sous-sol de l'établissement au niveau des parkings des ambulances.

Les parkings ne sont pas ouverts à tous. Ces accès « contrôlés » restent libres le jour. La nuit, les parkings seront fermés dans le sens de l'entrée. La logistique sera contrôlée par le poste de sécurité de l'hôpital.

La limite de propriété sur le boulevard Louis Armand sera située à 3m60 de la voie publique.

Une bande de terrain de 4m de large environ entre la limite du domaine public et la limite de bâti matérialisée par des socles de pierre massive sera aménagée en cheminement piétons accessibles PMR et servira d'accès et de cheminement pour les véhicules de secours (camion échelle) dont l'entrée et la sortie se situeront au niveau des deux accès au site (voir plan giration joint). Cette bande de terrain demeurera privée.

Selon les directives de la préfecture de Police, des potelets anti béliers seront prévus sur les trottoirs pour empêcher le stationnement sauvage et protéger le parvis situé devant l'hôpital. Les potelets respectent les prescriptions de passage d'un fauteuil roulant.

Du mobilier urbain de type borne anti-bélier escamotables sera disposé au niveau des deux accès au site permettant l'accès aux véhicules de secours.

Enfin des potelets métalliques anti-stationnement seront disposés par le pétitionnaire sur le reste des trottoirs proches du site si bien sur le domaine public que le domaine privé. Des potelets amovibles seront disposés aux angles des trottoirs permettant la giration des véhicules les plus volumineux.

**La DPVEP donne un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :**

- Les deux accès au site seront traités en entrée charretière et ne comporteront pas de signalisation horizontale (passage piétons). La création de ces dernières est à la charge du pétitionnaire et devra faire l'objet d'une demande de permission de voirie délivrée auprès du service Territorial Est de la DPVEP. Afin d'éviter les secousses engendrées par le dénivelé dû à l'entrée charretière, cette dernière pourra être abaissée en pente douce (5%). Le pétitionnaire devra traiter la continuité du fil d'eau par un caniveau double.

Les cheminements piétonniers devront rester accessibles notamment au regard des normes PMR et resteront prioritaires sur les véhicules utilisateurs de l'accès. Les bordures en retour sont proscrites.

- Le pétitionnaire devra faire une distinction du revêtement entre domaine public et privé au niveau de la limite du projet. A ce titre, la limite entre le domaine public du cheminement piéton et le domaine privé doit être matériellement délimitée par une bordurette noyée ou tout autre moyen permettant d'établir visuellement cette différenciation.
- Les bornes escamotables liés à l'accès du véhicule de secours et situées sur le domaine public sont autorisées ponctuellement en raison de la problématique du stationnement sauvage dont la gestion n'est pas de compétence Métropolitaine. L'occupation du domaine public pour les bornes escamotables doit être conventionnée et donne lieu à une redevance à première installation puis annuelle. Cette prescription est sujet à une autorisation d'occupation du domaine public (PC10).  
Le pétitionnaire s'engage à entretenir à sa charge le mobilier urbain installé pour le bon fonctionnement de l'hôpital (bornes escamotables, bornes anti-bélier, potelets métalliques et potelets amovibles, ...)
- L'aménagement et l'entretien du domaine public situé le long de la limite cadastrale du projet sur le boulevard Louis Armand est à la charge du pétitionnaire. Le Service Gestion des Espaces Arborés et Végétalisés de la Direction de la Propreté et du Cadre de Vie de la Métropole Aix-Marseille Provence devra être consulté sur les conditions et les modalités de déplacement des arbres présents sur le trottoir situé devant l'entrée principale du site.
- La matérialisation du passage piétons devant l'accès principal du projet sera également à la charge du pétitionnaire. Les prescriptions de ce tracé au sol seront données par le service Etudes Circulation de la DPVEP. Ces travaux sont également soumis à autorisation de voirie.
- Les travaux à exécuter en bordure du domaine public ainsi que les raccordements aux réseaux par les concessionnaires devront être exécutés en concertation avec le service Territorial Est de la DPVEP et seront soumis à une permission de voirie à solliciter auprès de ce service.

  
Etienne CAPUTO  
Directeur de Pôle

PJ 1 plan Projet + 1 plan Giration

**SCP Patrick GALY – Olivier de GOLBERY Olivier – Julien ESCUDIER**

Huissiers de Justice associés

30 COURS LIEUTAUD

13001 MARSEILLE

T 04/91/81/29/29

04/91/81/35/41

f scpgge@huissier-justice.fr



**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

Acte compris dans l'état réposé au

bureau de l'enregistrement de Marseille

Huissier soussigné par Olivier De Golbery



SCP Patrick GALY – Olivier De GOLBERY– Julien ESCUDIER  
Huissiers de Justice associés  
30 cours Lieutaud  
13001 MARSEILLE  
☎04/91/81/29/29 ☎04/91/81/35/41  
✉scpgge@huissier-justice.fr

## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE SEPT FEVRIER  
A 09 HEURES 20.

### A LA REQUETE DU :

**GE Groupe Sainte Marguerite**, dont le siège social est sis 83000 TOULON, 71 boulevard Robespierre, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice demeurant et domicilié ès qualités à ladite adresse.

### LAQUELLE NOUS EXPOSE PAR L'INTERMEDIAIRE DE MONSIEUR GILLES DANIEL, SERVICE TECHNIQUE BATIMENT GROUPE SAINTE MARGUERITE :

Qu'il y a lieu de nous rendre ce jour 13012 MARSEILLE, ancien collège Louis Armand sis boulevard Louis Armand, aux fins de constater que la zone visée sur l'extrait PLU planche A62 Marseille correspondant à la zone Z94 figurant sur le cadastre n'est pas pas boisée, mais a fait l'objet d'un aménagement urbain devenant de ce fait une zone aménagée et non boisée.

C'est pourquoi,

**Nous, Maître De GOLBERY Olivier, Huissier de Justice associé, membre de la SCP Patrick GALY – Olivier De GOLBERY– Julien ESCUDIER, SCP titulaire d'un office à la résidence de MARSEILLE, y demeurant 30 cours Lieutaud 13001 MARSEILLE,**

Certifions et attestons nous être rendus à ladite adresse et là étant avons procédé aux constatations suivantes :

Nous avons constaté aux lieu et place de la zone boisée, la présence d'enrobé qui correspond à l'ancienne piste d'athlétisme ainsi qu'aux aménagements situés à la droite de la zone à savoir préau cour de l'ancien collège et que sur ladite zone n'est gazonnée qu'une bande située au droit du mur de clôture, un bosquet et un conifère à l'aplomb du préau.

Il est nécessaire de préciser que ladite zone a été aménagée à l'époque du collège.


Nous joignons au présent acte extrait PLU PLANCHE A 62 MARSEILLE ainsi que la photo arrière du site ancien collège LOUIS ARMAND pièces qui nous sont remis et visées « NE VARIETUR ».

De tout cet ensemble, il a été tiré différents clichés photographiques que nous avons annexés à notre présent procès verbal de constat et visés « NE VARIETUR ».

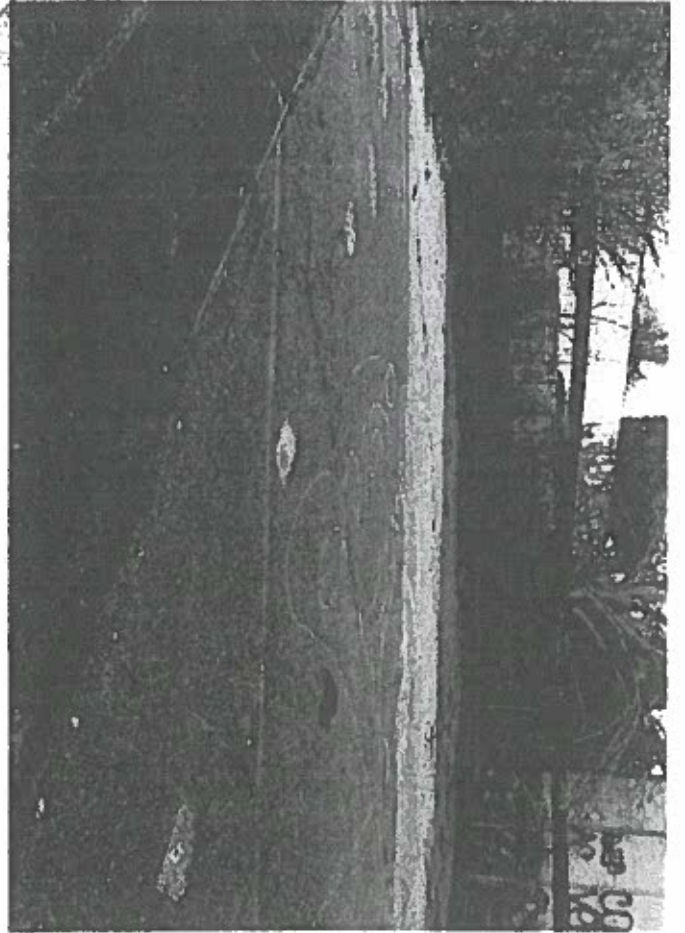
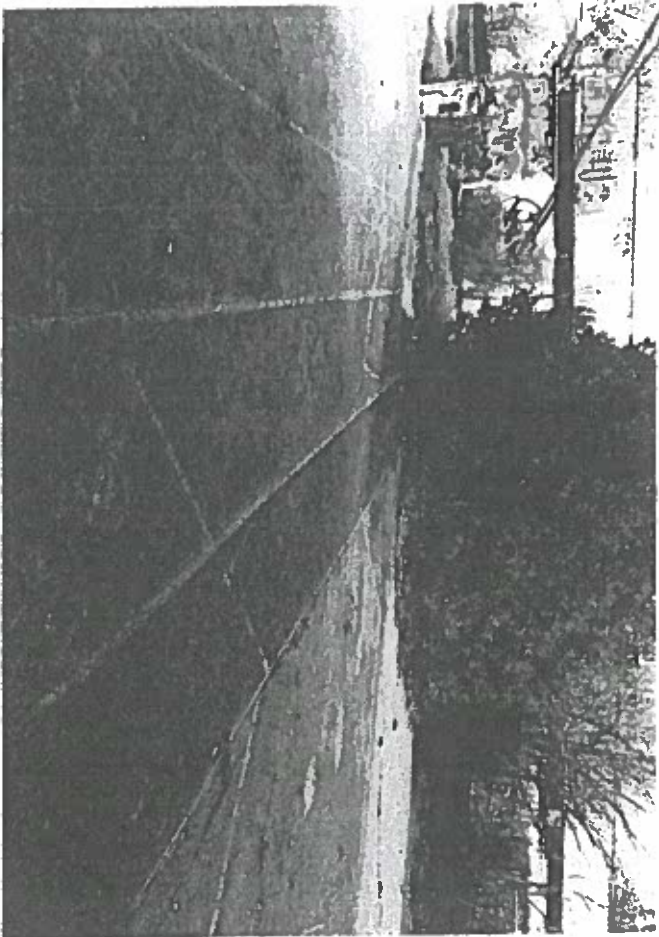
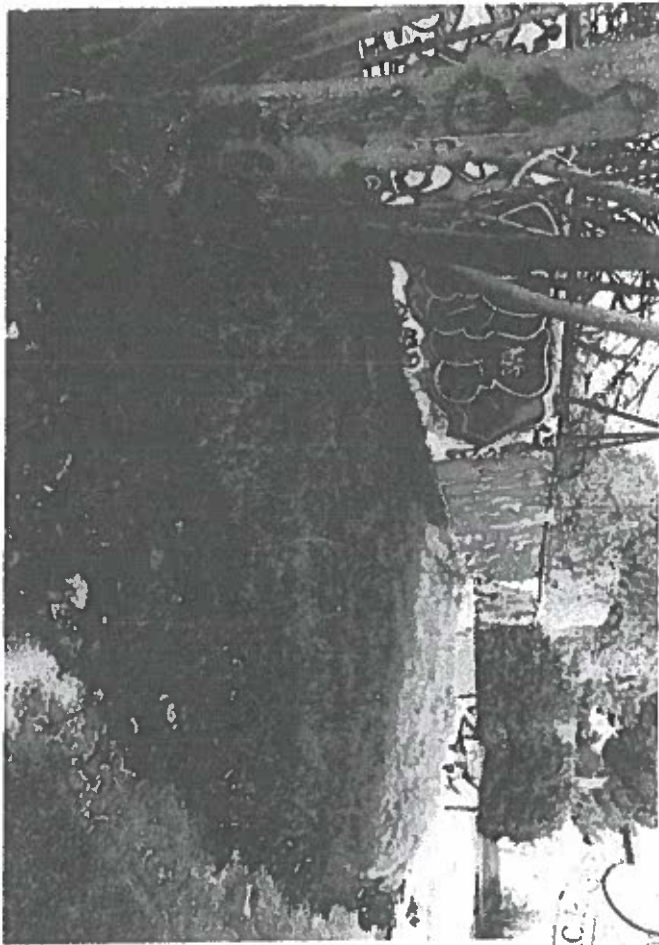
**TELLES SONT LES CONSTATATIONS QUE NOUS AVONS FAITES ET DECLARATIONS QUE NOUS AVONS RECUEILLIES POUR SERVIR ET VALOIR À NOTRE REQUERANT CE QUE DE DROIT**

**COUT : QUATRE CENTS EUROS**

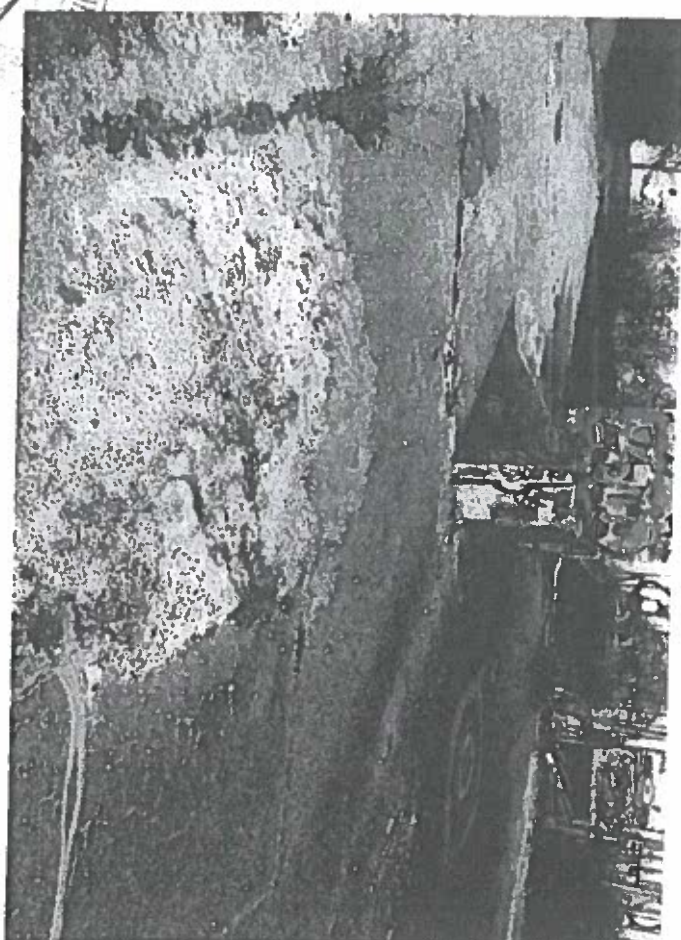
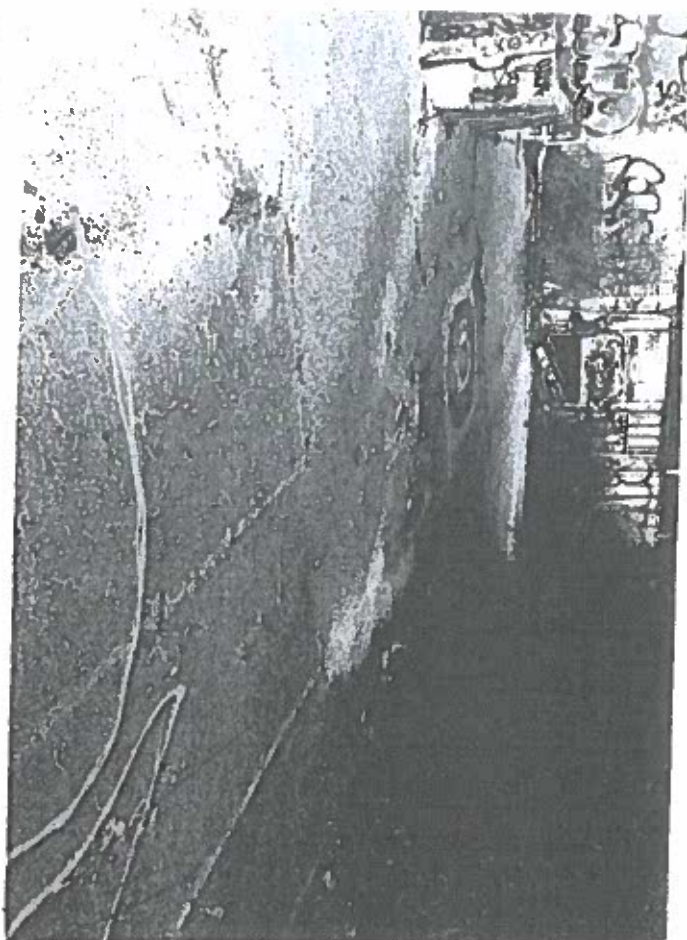
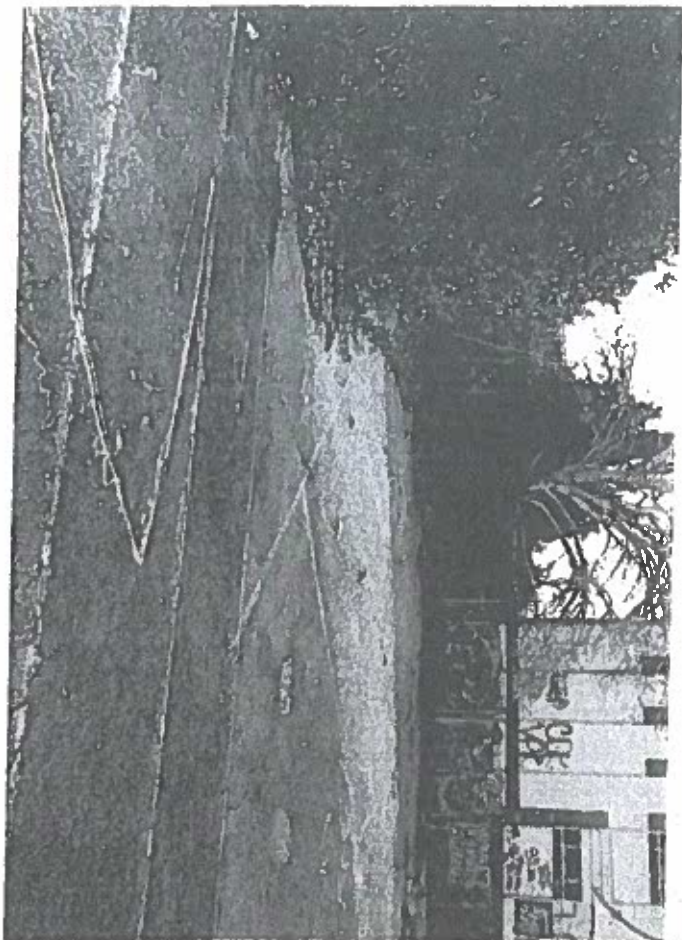
|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| Emoluments .....                      | 313.26        |
| Frais de déplacement.....             | 7.67          |
| HT.....                               | 320.93        |
| TVA 20 %.....                         | 64.18         |
| Taxe forfaitaire (article 20.01)..... | 14.89         |
| <b>**TTC** .....</b>                  | <b>400.00</b> |



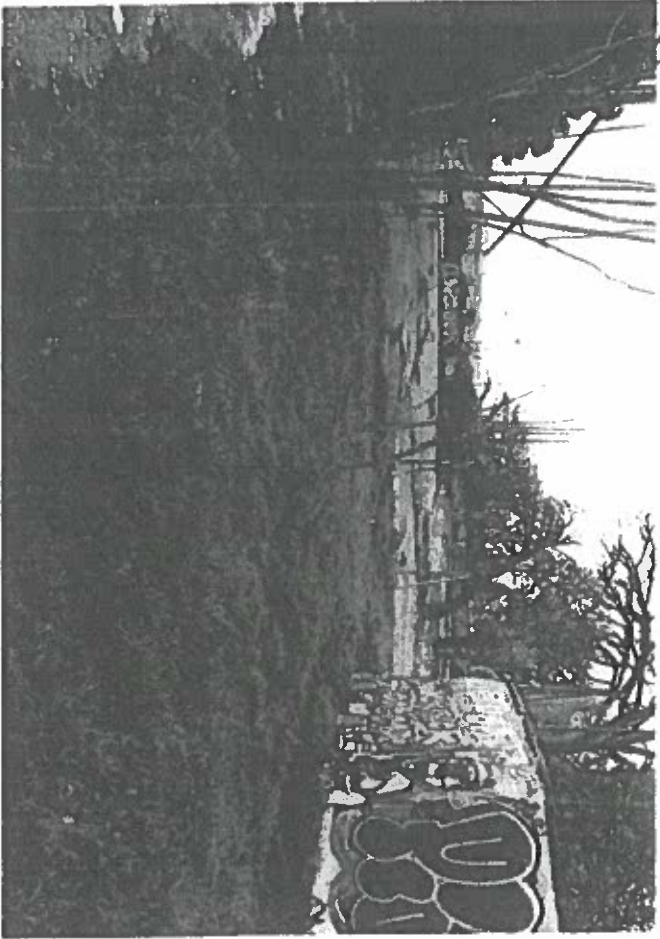
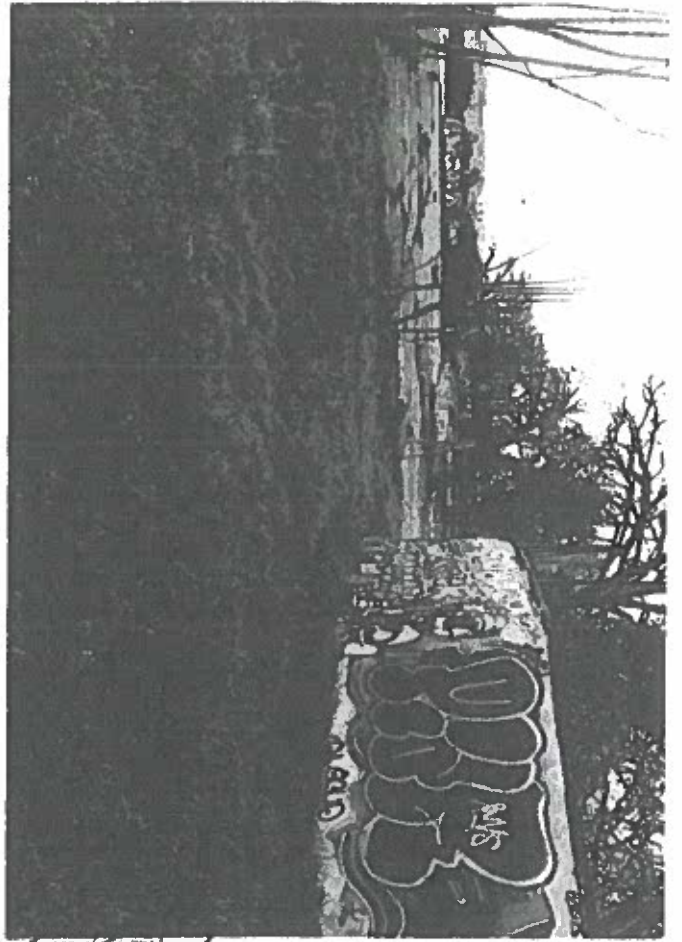
A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains illegible text, likely identifying the official or the organization.



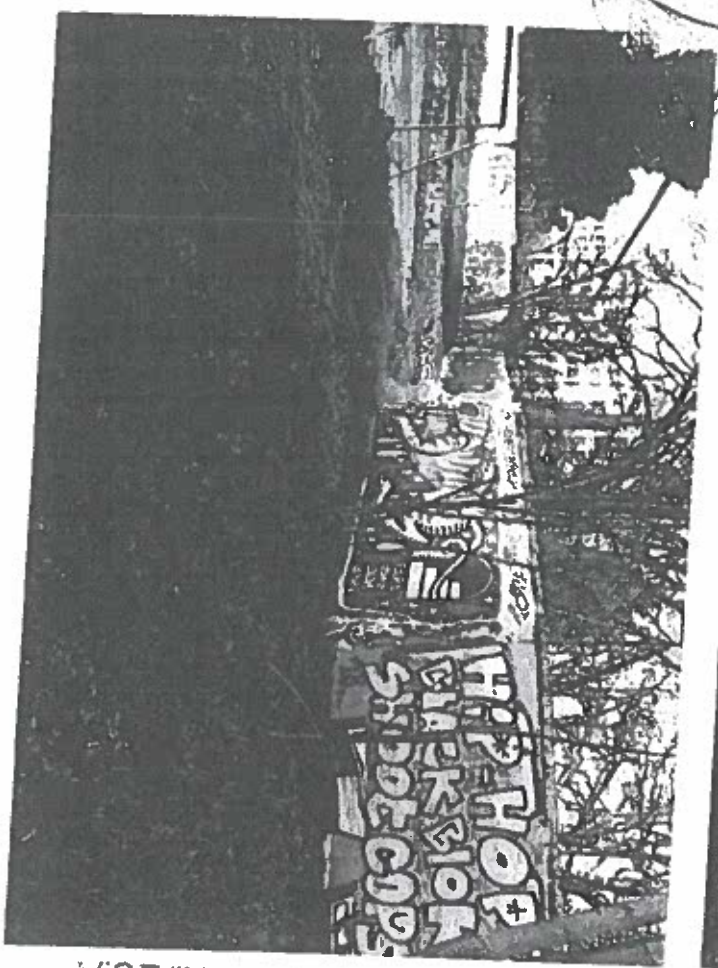
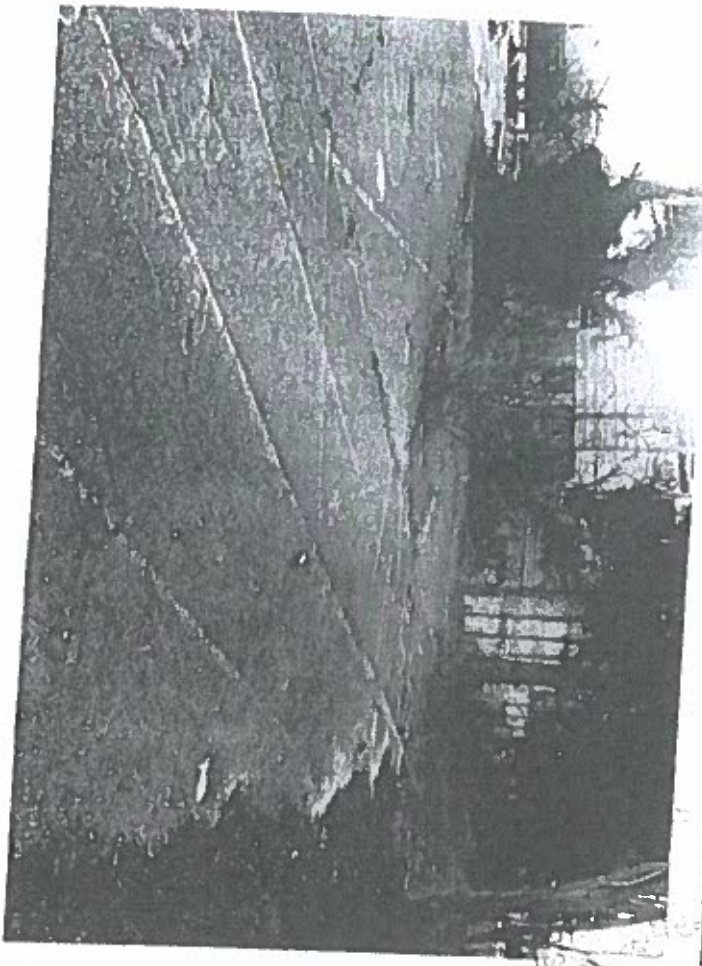
WISE "NE VARIETUR"



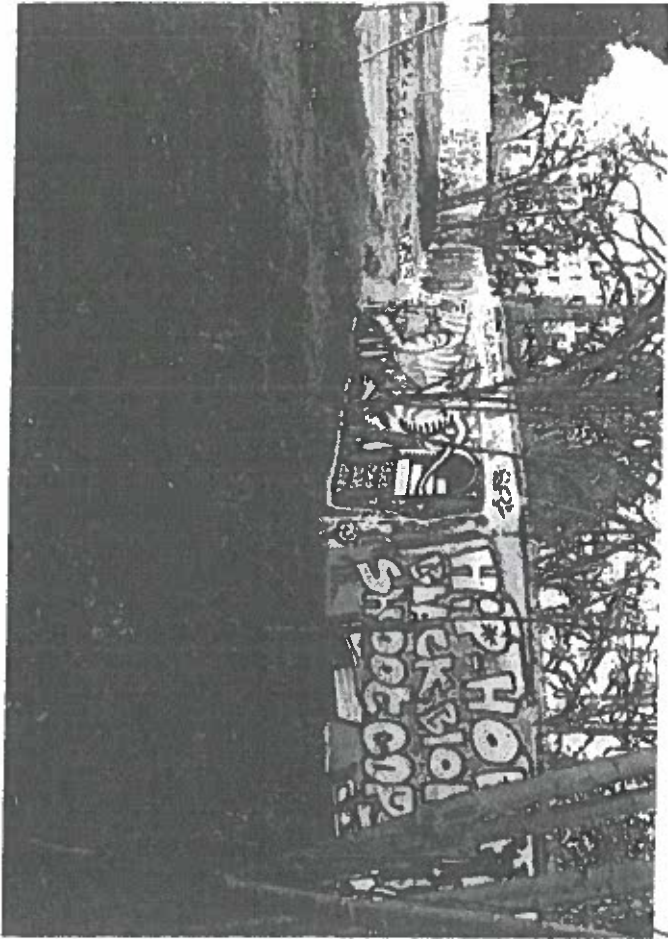
VIŠE 'NE VARIJETUK'





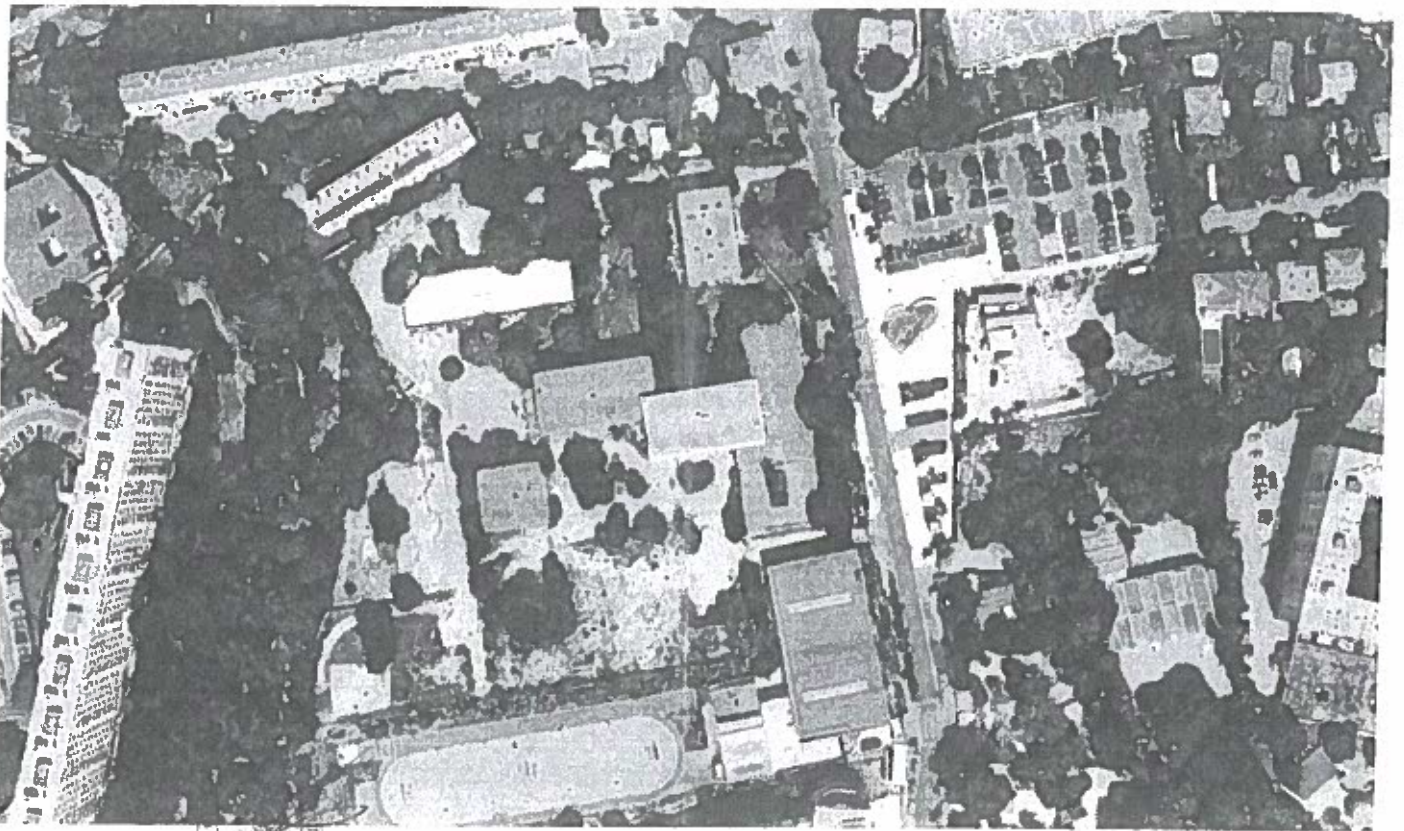


WISE "NE VARIETUR"



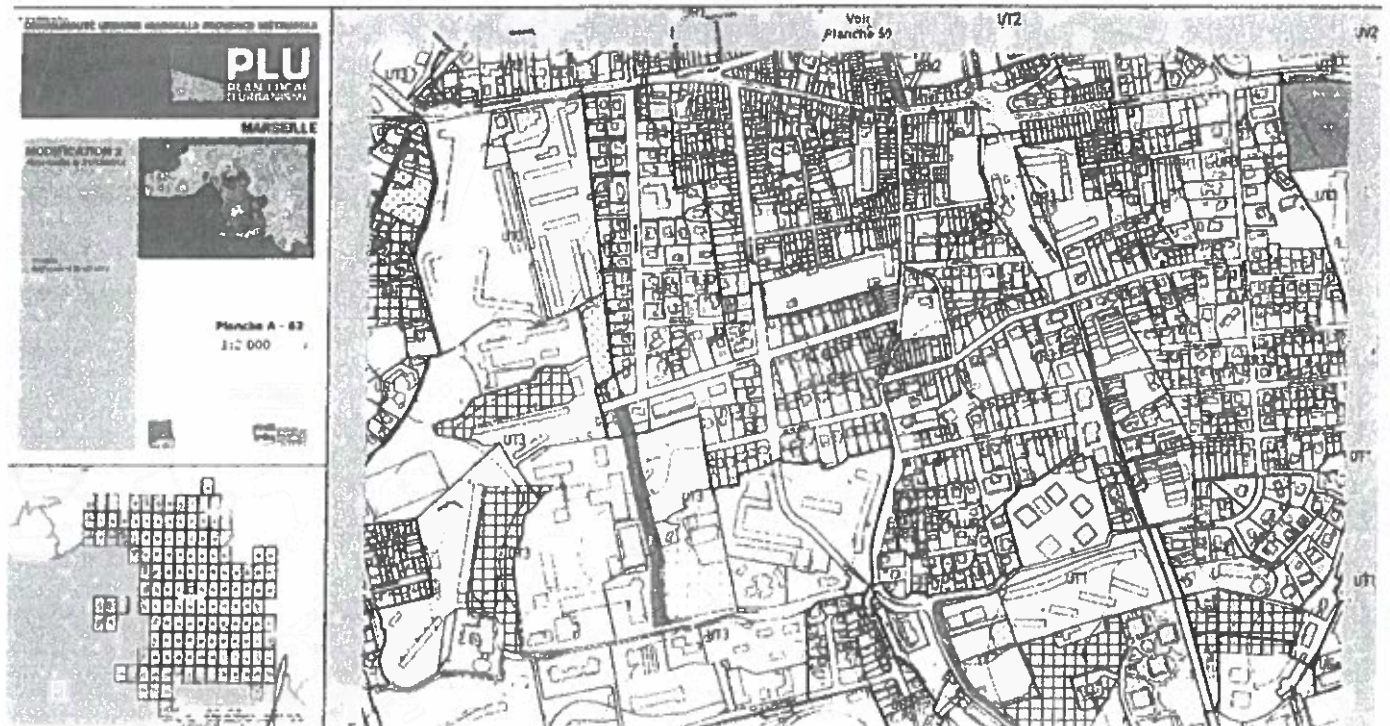
USE "NE VARIETUT"

**SITE ANCIEN COLLEGE LOUIS ARMAND – BOULEVARD LOUIS ARMAND – 13012 MARSEILLE**



WISE "NE VARIETUR"

EXTRAIT PLU PLANCHE A-62 - MARSEILLE



VILLE DE MARSEILLE